



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / LUNDI 25 DÉCEMBRE 2023 // N°712 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

RÉUNION DU CONSEIL
DES MINISTRES
**LES INSTRUCTIONS DU
PRÉSIDENT TEBBOUNE**

Lire en page 3



INDUSTRIE MILITAIRE
**UN APPORT
CONSIDÉRABLE
À LA DENSIFICATION
DU TISSU INDUSTRIEL**

Lire en page 6



TROISIÈME CHAMPIONNAT
MILITAIRE ARABE
**L'ÉQUIPE NATIONALE
MILITAIRE ALGÉRIENNE
DE VOLLEY-BALL EN OR**

Lire en page 16



IL LE FERA DEVANT LES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT RÉUNIES
**LE PRÉSIDENT TEBBOUNE PRONONCERA
AUJOURD'HUI LE DISCOURS ANNUEL
SUR L'ÉTAT DE LA NATION**

Lire en page 3



DES CENTAINES DE MILLIERS
DE PERSONNES SONT SANS ABRI

**GHAZA, UNE
VILLE RÉDUITE
EN DÉCOMBRES**

Lire en page 4



L'ONU EXIGE PLUS D'AIDE, MAIS RENONCE À DEMANDER UNE TRÊVE À GAZA

Après cinq jours de négociations tendues au sein des Nations unies pour éviter un nouveau veto américain, le Conseil de sécurité de l'ONU s'est entendu pour exiger, vendredi 22 décembre, l'acheminement « à grande échelle » de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza. Mais le texte, largement édulcoré au fil des discussions, n'appelle pas à un cessez-le-feu, condition que refusaient les Etats-Unis, en conformité avec les demandes de leur allié israélien. Moscou a voulu au dernier moment que soit restaurée la mention d'une « suspension des hostilités » ; Washington s'y est opposé. Les deux pays se sont donc abste-



nus sur le texte adopté par les treize autres membres du Conseil. La résolution réclame des « mesures urgentes » pour permettre un accès humanitaire élargi et « créer les conditions à une cessation durable des hostilités ». Les négociations ont donc

permis d'éviter un troisième veto américain sur une résolution concernant Gaza depuis les attaques du Hamas le 7 octobre en Israël, alors que la barre des 20 000 morts a été franchie dans l'enclave palestinienne, selon les autorités locales.

PAS DE LEVÉE DE L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE POUR MEYER HABIB EN FRANCE

Trente-neuf députés français des groupes écologiste, PS et LFI demandent la levée de l'immunité parlementaire de leur collègue Meyer Habib (LR), pour des propos tenus dans l'hémicycle sur Gaza, dans un courrier adressé jeudi à la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, ont rapporté des médias locaux vendredi. En cause, une phrase prononcée par le député de la 8^e circonscription des Français établis hors de France lors de la séance des questions au gouvernement mardi, précise "Le Parisien". « Alors que la ministre (des Affaires étrangères Catherine Colonna) était invitée à réagir à la mort d'un agent du Quai d'Orsay suite à des bombardements israéliens sur un bâtiment d'habitation abritant des civils, le député Meyer Habib a prononcé distincte-



ment, et par deux fois, les mots : « Et ce n'est pas fini ! », des propos pouvant « s'apparenter à l'apologie de crimes de guerre », estiment les auteurs du courrier, selon le même média. Ces derniers demandent « une peine disciplinaire lourde » à l'encontre de Habib, ainsi que la réunion de la commission chargée de l'article 26 de l'application de la Constitution « afin qu'elle examine la levée de l'immunité parle-

mentaire de Meyer Habib », précise "Le Parisien". Meyer Habib a dénoncé pour sa part une « manipulation grossière » des 39 députés de la Nupes, rapporte le même média. Beaucoup de connaisseurs des coulisses de l'Assemblée française doutent qu'il y aura suite à cette demande, car des motions semblables ont eu lieu par le passé et sont restées lettre morte.

L'AMBASSADE D'ALGÉRIE À MADRID CÉLÈBRE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA LANGUE ARABE

L'ambassade de l'Algérie à Madrid a organisé, hier, une cérémonie à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la langue arabe (18 décembre de chaque année), et ce, en présence du personnel de l'ambassade et des membres de la communauté nationale résidant en Espagne. Dans son allocution à cette occasion, l'ambassadeur Abdelfetah Daghomoum a salué le grand rôle joué par l'Algérie, aux côtés d'autres pays arabes, dans l'adoption de la langue arabe comme langue officielle aux Nations unies en vertu de la résolution de l'assemblée générale n°3190 du 18 décembre 1973, soulignant que cette importante décision a donné à la langue arabe sa place dans les forums des nations et son droit naturel, compte tenu de ces grandes contributions à l'enrichissement du patrimoine humain, des sciences, de l'histoire, de la philosophie, des arts et d'autres domaines. Il a également souligné le grand intérêt que les hautes autorités algériennes portent à la langue arabe, considérée comme la langue officielle de l'Etat et l'une des composantes de l'identité algérienne, aux côtés de l'Islam et de la langue amazighe, que le président de la République Abdelmadjid Tebboune, a souligné la nécessité de renforcer et de promouvoir. Dans ce cadre, l'ambassade a organisé une compétition au profit des enfants dans les domaines de la lecture, du chant et de l'écriture, en vue d'encourager les enfants de la communauté à s'intéresser à la langue arabe et à développer leurs capacités. Les participants ont apprécié cette initiative qui contribue à renforcer les liens entre les membres de la communauté nationale et leur pays d'origine, l'Algérie.

LE PRÉSIDENT A INSTAURÉ UN NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE BASÉ SUR LA POLITIQUE DU RÉSULTAT

A partir de cette fin d'année 2023, le président de la République se pliera à un exercice institutionnel qui portera le nom de « Discours sur l'état de la Nation. » Ce discours, qui sera prononcé devant les élus du peuple, sera l'occasion de revenir sur les réalisations de l'année qui prend fin. Pour l'expert en relations internationales, Badis Kenissa, le président de la République, à travers ce discours, se met en face des représentants légitimes du peuple pour qu'il puisse assurer ce rapport moral avec nos compatriotes. « Depuis son investiture, le président de la République a instauré un nouveau mode de gouvernance, avec une notion cardinale, celle de la politique du résultat. Ce discours en est la

preuve irréfutable », commente, ce dimanche, Khenissa, lors de son passage à l'émission « L'Invité de la Rédaction » de la Chaîne III de la Radio algérienne. **Renforcement du front interne : une priorité nationale au vu du contexte actuel** Le président de la République affiche un profond attachement à cette perspective de renforcement du front interne. « Consacrer ce principe d'appartenance et de lien fort avec la patrie immunise l'Algérie des dangers externes », analyse l'expert en relations internationales. Selon le président du « think tank » Club Émergences à Paris, cette politique de resserrement des rangs est une priorité nationale au vu du contexte économique et sécuritaire mondial.

SÉISME DANS LE COMMERCE MONDIAL : LA CHINE INTERDIT L'EXPORTATION DE TECHNOLOGIES LIÉES AUX MÉTAUX STRATÉGIQUES

La Chine va interdire l'exportation de technologies d'extraction et de séparation des terres rares, ce qui pourrait potentiellement rendre plus difficile pour les autres pays de développer ce secteur crucial. L'objectif, selon Pékin, est de protéger la sécurité nationale. Mais les autres Etats, et en particulier ceux du Vieux Continent, dépendent presque entièrement de ces exportations chinoises pour accélérer dans des secteurs clés. La menace se faisait sentir depuis plusieurs mois. Après avoir déjà conditionné l'exportation de deux métaux stratégiques (gallium et germanium), à l'aval du gouvernement central, la Chine a annoncé jeudi qu'elle allait stopper l'exportation d'une série de technolo-

gies liées à l'extraction des terres rares. Un tournant dans l'histoire du commerce mondial. Et pour cause, ces métaux sont indispensables pour le développement de nombreuses technologies (batteries électriques, puces, smartphones, écrans LCD, Internet, éoliennes, et équipements militaires...). Pour rappel, les terres rares sont un ensemble de 17 éléments utilisés dans des produits technologiques de pointe. Leur extraction est donc capitale. En clair, sur fond de rivalité croissante avec les Etats-Unis, l'Empire du Milieu va priver ses partenaires commerciaux de plusieurs matériaux afin de dominer les enjeux d'indépendance technologique. D'un premier coup de semonce en juillet dernier, avec ce coup d'arrêt, la Chine franchit ainsi une étape. Au global, la seconde économie mondiale, décidée à prendre le leadership, contrôle aujourd'hui environ les trois-quarts de la production de ces terres rares.

L'EXPRESS	Quotidien national d'information édité par la SARL ADRA COM Adresse : Maison de la presse Abdelkader safir, 02 Rue Farid Zouiouache, Kouba, Alger Tel/FAX Admnistration et publicité: 023.70.99.92	DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: ZAHIR MEHDAOUI zahir.mehdaoui1969@gmail.com Email: redaction@express-dz.com Site Web: www.lexpressquotidien.dz / TEL/FAX: 023.70.99.92	Directeur de l'administration et des finances NOURDINE BRAHMI Service-pub@lexpressquotidien.dz Impression SIA Alger Bab Ezzouar	«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À: L'Entreprise Nationale de communication d'Édition et de Publicité» Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger Tel : 021 73 71 28 / 021 73 76 78 / 021 74 99 81 Fax : 021 73 95 59 Email : agence.regie@anep.com.dz Programmation.regie@anep.com.dz
----------------------------------	---	--	---	---

IL LE FERA DEVANT LES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT RÉUNIES

Le Président Tebboune prononcera aujourd'hui le discours annuel sur l'état de la nation

Exceptionnellement, pour cette première, le discours que prononcera le président Tebboune en cette fin d'année 2023, revêt un cachet particulier. «S'il y a un élément qui tranche avec l'ancien système et qui fait l'unanimité, c'est la communication du président Tebboune».

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, prononcera aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement réunies un important «Discours à la Nation». Il a signé un décret présidentiel portant convocation du Parlement en ses deux chambres réunies, publié au Journal officiel, conformément à la Constitution. Le décret présidentiel précise, dans son premier article : «Le Parlement est convoqué, en ses deux chambres réunies, le 25 décembre 2023. Le président de la République a décidé de prononcer une allocution annuelle appelée «Discours sur l'état de la Nation» devant les deux chambres du Parlement réunies à partir de cette année 2023.» Tebboune



boucle ses quatre années à la tête du pays. Ce discours sera une halte et une étape sur ce qui a été fait, sur ce qui ne l'a pas été et sur ce qui reste à faire, avant de continuer la marche vers l'avant. Désormais, à partir de cette fin d'année 2023, le président de la République s'est plié à cet exercice institutionnel qui portera le nom de «Discours sur l'état de la Nation». Ce discours sera prononcé annuellement, devant les élus du peuple, et sera l'occasion pour le président de la République

de revenir sur les réalisations de l'année qui prend fin. Véritable état des lieux de l'année qui s'écoule, ce discours sera l'occasion de faire le point sur la situation politique, économique, sociale, ainsi que la politique étrangère du pays, et aussi d'évoquer les perspectives pour l'année suivante. Exceptionnellement, pour cette première, le discours que prononcera le président Tebboune en cette fin d'année 2023, revêt un cachet particulier. «S'il y a un élément qui tranche avec l'ancien système

et qui fait l'unanimité, c'est la communication du président Tebboune. Sa spontanéité et son naturel ont séduit des millions d'Algériens. Il a cassé tous les codes. Avec un savant dosage d'éthique, de morale, de simplicité, de détermination et de leadership, il a réussi à rassembler les Algériens autour de son projet d'édification d'une Algérie nouvelle». Le Président Tebboune dressera un état des lieux des quatre années écoulées.

I.M.Amine

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Les instructions du président Tebboune

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a présidé, hier une réunion du Conseil des ministres consacrée à plusieurs sujets : programme complémentaire destiné à la wilaya de Tindouf, statuts et régimes indemnitaires des corps relevant du secteur de l'Education nationale, du chercheur hospitalo-universitaire, de l'enseignant chercheur et du chercheur permanent, des corps médicaux et paramédicaux et de l'imam, suivi de l'état d'avancement de la numérisation des services des domaines de l'Etat, des impôts et des Douanes. Le programme complémentaire dont il est question comporte 18 opérations et concerne sept secteurs : hydraulique, santé, urbanisme, environnement, habitat, jeunesse... 29,5 milliards de DA y ont été consacrés. Il a été adopté à l'occasion de la réunion d'hier. Il s'ajoute au programme en cours de réalisation. Le chef de l'Etat a par ailleurs ordonné le lancement immédiat d'une étude approfondie en prévision de la création d'une zone de libre-échange contribuant à la diversification des activités économiques et la création d'une dynamique dans la région, notamment le long des frontières entre l'Algérie et la Mauritanie. Dans un autre registre, Tebboune s'est dit satisfait des progrès réalisés dans la numérisation du secteur des Finances, appelant à la poursuite et à l'intensification des efforts en coordina-

tion avec le Haut Commissariat à la numérisation. Il a, également, souligné l'impératif de généraliser la numérisation à tous les secteurs gouvernementaux, de manière unifiée sous la supervision du Haut Commissariat à la numérisation. Le Président de la République a ordonné la présentation de rapports d'étape pour le suivi des progrès réalisés, en accélérant la finalisation de toutes les phases, et ce au vu de leur importance dans le développement de l'ensemble de l'action gouvernementale. Au chapitre des statuts et régimes indemnitaires des corps relevant du secteur de l'Education nationale, du chercheur hospitalo-universitaire, de l'enseignant chercheur et du chercheur perma-

nent, des corps médicaux et paramédicaux et de l'imam, le chef de l'Etat a enjoint de réviser, d'enrichir et de clarifier, de manière plus approfondie, les contenus de ces statuts qui doivent être tranchés à partir du mois de février, avec effet rétroactif des salaires et primes à compter de janvier 2024. Il a souligné que les professions des secteurs de l'Education, de la Santé, de l'Enseignement supérieur et d'Imam ne sont pas de simples professions, mais plutôt des professions qui encadrent la société et qui revêtent de nobles dimensions, d'où la nécessité d'apporter dans ces statuts une véritable plus-value à ces professions, notamment en ce qui a trait au volet social.

Youcef S

APN : EXAMEN DES DISPOSITIONS DU PROJET DE CODE PÉNAL

La Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN) a poursuivi, hier, ses travaux en vue d'examiner les dispositions du projet de loi modifiant et complétant l'Ordonnance n°66-156 portant Code pénal. «La Commission des affaires juridiques et administratives et des libertés a poursuivi, dimanche, ses travaux sous la présidence de son président, Ahmed Bouba-

ker», indique un communiqué de l'APN. La Commission a consacré cette réunion à la poursuite de «l'examen des dispositions du projet de loi modifiant et complétant l'Ordonnance n°66-156 portant Code pénal, et ce, en présence de représentants du ministère de la Justice», précise la même source. La Commission avait entamé, mercredi dernier, l'examen des dispositions dudit projet de loi.

R.N.

ELLE COMPORTE UNE SÉRIE DE MESURES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT ET DE L'INVESTISSEMENT

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE SIGNE LA LOI DE FINANCES 2024

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a signé, hier, la Loi de finances de l'année 2024. La cérémonie de signature s'est déroulée au siège de la Présidence de la République, en présence de hauts responsables de l'Etat. Cette loi comporte une série de mesures destinées à atténuer la hausse des prix et préserver le pouvoir d'achat des Algériens. Il s'agit entre autres de la suppression de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), de la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur des activités liées au secteur de l'agroalimentaire, avec, pour effet attendu, la baisse des prix des produits de large consommation, particulièrement les produits de la filière avicole. D'autres mesures y ont été également introduites, dans le but d'améliorer le rendement de la fiscalité ordinaire. La loi de finances pour 2024 s'inscrit en fait dans une démarche de mise en œuvre du nouveau mode de gouvernance, avec des mesures visant à assurer la «soutenabilité des dépenses publiques, stimuler l'activité économique et améliorer la gestion des deniers publics», prévoyant plusieurs mesures visant à soutenir la croissance économique hors hydrocarbures et à diversifier les sources de financement de l'Etat. Il s'agit du «soutien à l'investissement» dans des secteurs clés pour l'économie nationale. Cette loi table sur une croissance économique de 4,2%, tirée par des performances de tous les secteurs d'activités, notamment les services, l'agriculture, le BTPH et l'industrie. La croissance économique devrait ainsi atteindre +3,9% en 2025 et +4% en 2026, des croissances qui résulteraient des performances de tous les secteurs, avec une croissance du secteur des hydrocarbures de près de 1% en 2024, tirée principalement par les exportations de gaz naturel, de gaz naturel liquéfié (GNL) et de gaz de pétrole liquéfié (GPL) respectivement de +0,7%, +1,4% et +1,1%. La loi de finances pour 2024 vise également à «mobiliser davantage de ressources financières» pour l'Etat. Cela passera notamment par des mesures de rationalisation des dépenses publiques, d'amélioration de la gestion des fonds publics et du renforcement du suivi de l'exécution du budget. A cet effet, la révision et l'actualisation progressive du système comptable, en vue de réaliser la cohésion et la transparence totale dans les transactions et les données financières, ont été introduites dans cette loi. Il est par ailleurs question de «réduire la dépendance du pays vis-à-vis des hydrocarbures. Cela implique de promouvoir d'autres secteurs économiques tels que les services, l'agriculture, le BTPH et l'industrie qui sont les principaux bénéficiaires de la réduction générale du coût fiscal en 2024». Aussi la LF 2024 introduit des mesures pour lutter contre les effets de l'inflation et préserver le pouvoir d'achat des citoyens, en plus de la décision de réduire «au maximum» la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la production avicole et l'application de la même procédure aux denrées alimentaires importées de manière générale. Autres mesures : l'augmentation des salaires jusqu'à 47% en 2024, tout en comptabilisant l'incidence financière résultant de la révision des statuts des secteurs de la Santé, de l'Education et de l'Enseignement supérieur.

Y.S.

LE PRÉSIDENT
DE L'ASSOCIATION
EL BARAKA, AHMED
BRAHIMI :

«LA GUERRE
À GHAZA VA
DÉTEINDRE
SUR LE SAHEL»

C'est un Ahmed Brahimi remonté contre la lenteur des aides humanitaires envoyées aux Ghazaouis que nous avons rencontré. Selon lui, il faut contourner carrément le processus classique et acheter directement des denrées et des médicaments sur place, c'est-à-dire en Egypte et les faire rentrer directement par Rafah, facilitant les procédés et réduisant le temps d'accès à Ghaza. Selon lui, il ne s'agit plus seulement d'une agression, comme on en a vu d'autres, mais «d'une guerre existentielle qui est menée à Ghaza, une guerre qui déterminera les rapports de force et engagera d'autres paradigmes dans le voisinage». Preuve en est, dit-il, «l'arrêt des guerres et des tensions qui préexistaient à Ghaza, comme on le voit en Ukraine ; comme si tout semble s'arrêter pour observer le développement de cette guerre qui aura un impact planétaire sur les événements à venir». Le renforcement du dispositif militaire américain dans la région dénote d'une crainte affichée de voir s'étendre les hostilités hors de Ghaza, et c'est pour cela que Washington tente de surveiller de plus près les factions armées qui peuvent être une aide essentielle pour le Hamas, au Yémen, en Syrie et au Liban. Et si elle implique d'autres pays, c'est parce que le coût de la guerre est élevé et qu'elle ne peut pas se permettre de mettre les mains dans la poche à chaque fois». Projetant les choses loin de Ghaza pour atterrir au Sahel, il met en garde : « Nous aurons plus de déflagrations et plus d'assassinats dans la région du Sahel ; la guerre se transpose déjà au sud de l'Algérie, et il faut rester vigilants aux événements qui s'accroissent. Les zones-crisis augmenteront au Sahel, et l'Algérie est éminemment ciblée. Le fait d'insister pour éloigner l'Algérie du Sommet arabe est indicatif sur une propension de vouloir refaire les choses sans la voix algérienne, qui gêne au plus haut degré». Revenant à Ghaza, il explique que «la nature extrémiste des agressions que nous observons est due à la nature théologique de la coalition qui mène le gouvernement.» «Mais, dit-il, l'échec israélien se dessine déjà. Le Hamas a vaincu Israël militairement et sur le plan du renseignement. Maintenant, si Tsahal continue à bombarder, elle continuera à tuer des innocents civils, des femmes et des enfants, alors que les cadres du Hamas sont encore là, debout, les armes à la main. «Aucun des objectifs stratégiques de Tel Aviv n'a été atteint ; au contraire, alors que les Israéliens s'attendaient à une fuite massive des Palestiniens vers l'Egypte, ce sont les colons habitant la bande de couverture de Ghaza qui ont préféré quitter les lieux et partir».

Propos recueillis
par Fayçal Oukaci

DES CENTAINES DE MILLIERS DE PERSONNES SONT SANS ABRI

Ghaza, une ville réduite en décombres

A côté des massacres de civils, enfants, femmes et vieux, l'armée sioniste n'a fait depuis le début des hostilités, que s'en prendre à des infrastructures civiles, rendant Ghaza quasiment inhabitable. Plus de 50% des habitations y sont totalement ou partiellement endommagées.

En violation flagrante du droit international et humanitaire, l'entité sioniste perpètre depuis le 7 octobre dernier, dans l'enclave de Ghaza, un génocide rarement vu dans l'histoire récente. Foulant aux pieds les lois de la guerre et les droits humains, l'entité sioniste tue sans distinction, enfants, femmes, vieux, malades, et détruit à coups de frappes aériennes et d'attaques d'artillerie, écoles, hôpitaux, commerces, routes, habitations et édifices religieux. Encouragée par l'immobilisme du Conseil de sécurité de l'ONU et par les clins d'œil amicaux de certains pays arabes, l'entité sioniste mène une politique de la terre brûlée sur l'ensemble du territoire de la bande de Ghaza, prouvant ainsi encore une fois aux yeux du monde qu'elle ne reconnaît pas le droit à l'existence du Peuple Palestinien. Benjamin Netanyahu ne les a-t-il pas d'ailleurs traités d'animaux humains qui s'en prennent à des vieux, à des enfants ? Si l'on se réfère au propos de Netanyahu, celui qui s'en prend à des vieux et à des enfants est un animal humain !!! N'est-ce pas ce que fait l'armée sioniste depuis le 7 octobre à Ghaza ?

La définition d'animal humain donnée par Netanyahu s'applique à merveille aux sionistes qui ne tiennent compte, dans leur actuelle agression contre Ghaza d'aucune ligne rouge. Jusqu'à ce lundi, le total des victimes de l'agression sioniste sur la bande de Ghaza, s'élève à quelque 20 500 morts dont 9 000 enfants et nourrissons.



Autant dire que presque la moitié des morts sont des enfants. Ce bilan est bien sûr provisoire puisqu'il ne prend pas en compte les centaines de victimes restées encore sous les décombres. « On n'a jamais vu autant d'enfants morts et blessés dans un conflit que dans ce conflit à Ghaza ». Ces propos de Rony Brauman, l'ancien président de MSF, montrent en effet que l'armée sioniste fait bel et bien la guerre aux enfants et non aux combattants du Hamas comme le prétend sa machine de propagande. A côté des massacres de civils, enfants, femmes et

vieux, l'armée sioniste n'a fait depuis le début des hostilités que s'en prendre à des infrastructures civiles, rendant Ghaza quasiment inhabitable. Plus de 50% des habitations y sont totalement ou partiellement endommagées, à tel point que des experts commencent déjà à invoquer un «domicide». Tous les hôpitaux et les centres de santé de Ghaza sont mis hors service à la suite de raids, d'assauts et de sièges des troupes sionistes. Les routes, les écoles, les édifices religieux... bref, tout ce qui relève d'infrastructures civiles est pour les sionistes une cible à

détruire, arguant que les combattants du Hamas les utilisent comme boucliers ! Même les ambulances n'ont pas échappé à la furie destructrice de l'armée sioniste. Tout est fait pour transformer Ghaza en vaste champ de ruines qu'il faudrait mettre des années pour la rebâtir et la repeupler. Deux mois et demi après le début de la guerre, il apparaît clairement que l'objectif de l'entité sioniste n'est pas d'éliminer le Hamas, mais tout simplement de détruire totalement Ghaza, ne laissant pas âme qui vive, ni édifice debout. **Boualem B.**

HAMAS ACCUSE ET DEMANDE UNE ENQUÊTE INTERNATIONALE :

L'armée sioniste a procédé à des exécutions sommaires à Ghaza

Le mouvement Hamas vient d'appeler à une enquête internationale sur les "exécutions sommaires" menées par l'armée sioniste contre des Palestiniens dans la bande de Ghaza, soulignant qu'il avait recensé au moins 137 exécutions depuis le début de la guerre le 7 octobre. Le bureau des médias du gouvernement à Ghaza a déclaré dans un communiqué : «L'armée israélienne a creusé un grand trou et y a placé des dizaines de nos citoyens palestiniens vivants, puis les a exécutés en leur tirant directement dessus, puis les a enterrés avec des bulldozers». Ledit communiqué ajoute : «Nous avons recueilli des témoignages indiquant que l'armée d'occupation israélienne

ne a exécuté sur le terrain plus de 137 civils palestiniens dans la bande de Ghaza et dans les gouvernorats du nord», et a appelé à «former des équipes internationales pour enquêter sur les crimes de l'occupation et les exécutions sommaires». L'armée sioniste n'a pas nié les accusations portées contre elle, mais a déclaré dans un communiqué qu'elle "n'était pas actuellement au courant de l'incident décrit", ajoutant qu'elle avait besoin de plus de détails "pour fournir une image plus claire", accusant le Hamas de «ne pas valoriser la vérité ou l'exactitude.» Le porte-parole du ministère de la Santé de la bande de Ghaza, Ashraf Al-Qudra, quant à lui, a déclaré, avant-hier, que l'ar-

mée sioniste avait tué des dizaines de Palestiniens et exécuté des dizaines d'autres dans les rues la semaine dernière lors de ses opérations terrestres à Jabalia et dans d'autres régions du nord de la bande de Ghaza. L'armée sioniste n'a pas commenté spécifiquement les accusations d'exécutions, mais a affirmé que ses frappes étaient «contre des cibles militaires conformes aux dispositions du droit international» et avaient été menées, selon ses propos, après «une évaluation des dommages collatéraux attendus sur les civils et les civils». Ces affirmations israéliennes surviennent malgré le fait que le nombre de victimes civiles palestiniennes du fait de l'agression sioniste glo-

bale, sur terre, sur mer et dans les airs, dépasse les 20 000, en plus des dizaines de milliers de blessés et des centaines de milliers de personnes déplacées. Mercredi dernier, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a annoncé avoir reçu des informations selon lesquelles les forces israéliennes «ont tué 11 Palestiniens non armés dans ce qui pourrait être qualifié de crime de guerre dans la bande de Ghaza». La commission a appelé Israël à ouvrir une enquête sur «la possibilité que ses forces aient commis un crime de guerre», mais l'entité sioniste a déclaré que ces accusations étaient «sans fondement».

M. H.

A L'OCCASION DES VACANCES D'HIVER

La Gendarmerie nationale déploie son dispositif sécuritaire

Les services de la Gendarmerie nationale ont mis en place un dispositif de sécurité à travers la mobilisation de toutes les ressources humaines et matérielles afin d'assurer la sérénité et le confort des citoyens, et ce, parallèlement au début des vacances d'hiver pour les élèves et les étudiants.

Suivant ce dispositif, les services de la Gendarmerie nationale ont organisé, avant-hier, une sortie au profit des médias nationaux vers le Parc de Tikjda (Bouira), qui attire en cette période des familles et des visiteurs venus de l'intérieur et de l'extérieur du pays. Lors de cette sortie médiatique, les efforts déployés par le groupement régional de la Gendarmerie nationale de Bouira pour garantir le confort et la sérénité des visiteurs de ce pôle touristique ont été mis en avant. A cet effet, le commandant du groupement régional de la



Gendarmerie nationale de Bouira, le colonel Hamdi Labidi, dira que le plan relatif aux vacances d'hiver comprend plusieurs mesures préventives visant à atteindre les objectifs fixés sur le terrain, et ce, en coordination avec les autorités locales et les représentants du secteur touristique de la wilaya. Cette visite médiatique a coïncidé avec la présence d'équipes de la direction des travaux publics de la wilaya sur place pour débayer la neige accumulée sur la RN 33

reliant les wilayas de Bouira et de Tizi Ouzou, en coordination avec les éléments de la Gendarmerie nationale. De son côté, le chef du service de communication de la Gendarmerie nationale, le lieutenant-colonel Abdelkader Beziou, qui accompagnait la délégation médiatique à Tikjda, a affirmé que cette opération est un exemple de ce que les services de la Gendarmerie nationale réalisent à travers les différentes wilayas du pays, soulignant que des instructions ont été données

à toutes les unités déployées à travers le pays pour veiller à la sécurité des citoyens et de leurs biens. Des dispositifs similaires ont été mis en place dans les autres wilayas, notamment celles qui disposent d'espaces et de destinations touristiques attirant les visiteurs, rappelant que le Commandement de la Gendarmerie nationale a lancé une campagne de sensibilisation à l'intention des usagers de la route lors des intempéries. **R.N./avec APS**

JUMELAGE ALGÉRO-TURC

Consultations médicales gratuites pour près de 2 000 personnes

Pas moins de 2.000 consultations médicales gratuites ont été effectuées à Constantine par des médecins spécialistes algériens et turcs au profit de citoyens venus de plusieurs localités du pays dans le cadre d'un jumelage entre les deux pays, apprend-on samedi des organisateurs. Près de 2.000 personnes ont bénéficié, jeudi et vendredi derniers, de ces consultations dans diverses spécialités dispensées gratuitement par des médecins d'Algérie et de Turquie au niveau de la clinique "Nefes" à la cité Boudjenana de la ville de Constantine, a indiqué dans

une conférence de presse Farès Tegmounet, directeur de la société Nefes spécialisée dans le transport de malades vers la Turquie, initiatrice de la seconde édition de cet événement. Cet événement a constitué une opportunité pour des malades d'effectuer des consultations dans les domaines de transplantation des organes (foie et rein), la chirurgie plastique et réparatrice, la chirurgie orthopédique, la chirurgie ophtalmologique, la neurochirurgie, l'oncologie et la cardiologie, selon la même source. Ce jumelage favorise l'échange d'expé-

riences dans ces domaines médicaux entre les deux pays et la découverte des nouvelles techniques de traitement des maladies graves. Une conférence scientifique a été animée par des médecins des deux pays pour faire le point sur les plus importants cas diagnostiqués durant cette manifestation et présenter les nouvelles techniques de chirurgie utilisées pour les greffes, en orthopédie, en neurologie, pour la correction des malformations congénitales et pour la transplantation de moelle osseuse. **APS**

HUISSIERS DE JUSTICE

La Chambre régionale du Centre tient son AGO

La Chambre régionale des huissiers de justice du Centre a tenu, samedi à Alger, son assemblée générale ordinaire (AGO), au cours de laquelle l'accent a été mis sur l'importance de la numérisation dans l'exercice de cette profession. Dans son allocution à cette occasion, le président de la Chambre régionale des huissiers de justice du Centre, Aissani Fouad, a souligné l'importance de l'adoption de la numérisation dans le but d'"améliorer et de faire progresser la performance de la profession d'huissier de justice", citant le lancement des sites électroniques des chambres régionales et de la chambre nationale des huissiers de justice, ainsi qu'une plateforme

dédiée à la publication et aux annonces des ventes aux enchères au niveau national. Pour le président de la Chambre nationale des huissiers de justice, Mohamed Réda Dehamri, "la modernisation de la profession d'huissier de justice en adoptant la numérisation dans tous ces travaux "assurera une plus grande protection de la profession et consacrera la transparence dans toutes ses activités". Il dira que l'adjonction des commissaires-priseurs à la profession d'huissier de justice constitue "un grand soutien" à ce corps, saluant les dispositions contenues dans la nouvelle loi régissant la profession d'huissier de justice. Quant au directeur des affaires civiles et du

Sceau de l'Etat au ministère de la Justice, Ahmed Ali Salah, il a annoncé que 2024 sera "l'année de la numérisation et de l'amélioration de la qualité des services garantis par l'huissier de justice". Le même responsable a valorisé les nouvelles mesures contenues dans la nouvelle loi régissant la profession d'huissier de justice qui a intégré la profession des commissaires-priseurs avec la profession d'huissier justice, soulignant que cette loi oblige ce dernier à adopter la numérisation dans tous ces travaux. Il a noté, enfin, que les textes réglementaires relatifs à cette loi ont été élaborés et transmis aux services compétents". **N. S.**

AMÉLIORATION DE LA VIE DES CITOYENS
LA CENTRALE SYNDICALE AFFIRME SON SOUTIEN AUX DÉCISIONS DE L'ÉTAT

C'est à partir de Aïn Defla que le Secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Amar Takdjout a annoncé, avant-hier, le soutien de la centrale syndicale à toutes les décisions des autorités supérieures du pays visant à relancer l'économie nationale et améliorer les conditions de vie des citoyens. "L'UGTA soutient toutes les décisions prises par le président de la République et par le Gouvernement pour activer et relancer l'économie, parallèlement à l'amélioration des conditions de vie des citoyens", dira Takdjout dans son discours au congrès de wilaya, tenu au siège de l'Office des établissements de jeunes (ODEJ) d'Aïn Defla. A cette occasion, il a loué "les augmentations de salaire des travailleurs" et "les incitations fiscales décidées par les autorités supérieures du pays durant l'année 2023, pour le soutien des entreprises économiques", estimant qu'elles auront un "impact social et économique positif à l'avenir". Pour le premier responsable de la centrale syndicale, "l'UGTA œuvre avec les institutions et les secteurs concernés en vue de trouver des solutions pour améliorer les conditions des travailleurs", soulignant le "rôle" que l'organisation syndicale assumera à l'avenir, avec "efficacité", pour se hisser au niveau d'exigence requis. Takdjout a particulièrement insisté, dans son discours, sur le rôle "économique" et "social" des travailleurs dans le développement économique, l'objectif étant de faire de l'Union générale des travailleurs algériens une "valeur ajoutée" pour l'économie nationale. **R.N.**

POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMÉRIQUE
SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'ONSC ET LE CSJ

L'Observatoire national de la société civile (ONSC) a signé, samedi, une convention de partenariat avec le Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) en vue d'accompagner la politique de transition numérique. La convention a été signée par le président de l'ONSC, Nourredine Benbrahim, et le président du CSJ, Mustapha Hidaoui, en marge des travaux du Forum national de la société civile "Dialogue, citoyenneté et développement", organisé au Palais des Nations (Club des Pins). L'ONSC a signé également une autre convention avec le Conseil du renouveau économique algérien (CREA) et l'Union nationale des entrepreneurs publics (UNEP) sur la responsabilité sociale des entreprises économiques. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait appelé dans son allocution à l'ouverture de ce Forum, lue en son nom par le Premier ministre, Nadir Larbaoui, à "développer les cadres de coopération entre l'Observatoire national de la société civile et les autres organes consultatifs et organisations de la société civile, en vue de passer à une nouvelle étape d'action coordonnée et intégrée". **R.N.**

LES PLANS CLIMATIQUES
SONT VAINS

L'ALLEMAGNE FAIT TOUJOURS CONFIANCE AU CHARBON

Il semble que l'Allemagne ne puisse pas se débarrasser définitivement du charbon, du moins à court terme, d'autant plus que le gouvernement lui-même souhaite prolonger le fonctionnement d'un certain nombre d'unités de ce combustible polluant, dans le but de garantir une plus grande part de sa production pour les approvisionnements en énergie. Le régulateur allemand de l'énergie, connu sous le nom de BNetzA, a interdit la fermeture des centrales à charbon avant avril 2031. Dans une démarche qui contredit les objectifs d'élimination du charbon en Allemagne, deux des plus grandes entreprises opérant dans le secteur énergétique du pays européen ont l'intention de maintenir en service certaines unités des centrales à charbon pendant une période plus longue que prévu, conformément aux directives du gouvernement, selon ce qui rapporte l'agence Bloomberg. Le régulateur allemand de l'énergie a décidé de maintenir en veille les principales centrales au charbon du pays comme sources d'énergie de secours en cas d'urgence et a interdit leur fermeture avant avril 2031, a rapporté, de son côté, le journal allemand Die Welt dans son édition du jeudi 21 décembre 2023.

Uniper SE et EnBW Energie Baden-Württemberg AG prévoyaient de fermer progressivement leurs centrales au charbon avant cette date.

Concernant Uniper SA, la décision de BNetzA empêche la fermeture de deux unités de la station Uniper de Scholven, dans la ville allemande de Gelsenkirchen, selon un porte-parole de l'entreprise.

L'entreprise, qui a été nationalisée au plus fort de la crise énergétique l'année dernière (2022), avait pour objectif de se débarrasser du charbon en Allemagne d'ici 2029 et d'atteindre une production d'énergie sans carbone de 80 % d'ici 2030.

M.H./avec Agences

INDUSTRIE MILITAIRE

Un apport considérable à la densification du tissu industriel algérien

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors de l'inauguration de la 31^e édition de la Foire de la production algérienne (FPA) avait tenu à saluer les entreprises industrielles relevant de l'Armée nationale populaire (ANP) du fait qu'elles ont réussi à densifier le tissu industriel algérien, après avoir étendu leur champ d'intérêt aux besoins de l'Armée, des corps communs et du marché local en général.



Dans une déclaration à l'agence officielle APS, le Lieutenant-colonel représentant l'Etablissement de développement de l'industrie automobile à Tiaret a mis en exergue les réalisations de cette entreprise économique relevant de l'ANP, spécialisée dans la conception, le développement, la production, la commercialisation et la garantie des services après-vente pour les camions, les remorques, les semi-remorques, les véhicules utilitaires, les véhicules multifonctionnels, les bus et les véhicules de transport de personnel. L'entreprise commercialise ses produits sous les marques "Mercedes-Benz" et de la Société nationale des véhicules industriels (SNVI), a-t-il dit, ajoutant que sa participation à la Foire visait à présenter aux visiteurs les nouveautés de 2023, tels que l'ambulance, la clinique dentaire mobile, le camping-car, le food-truck, le véhicule 4x4 et le véhicule de transport de VIP. Il a souligné, à ce propos, que la plupart des équipements de ces véhicules "sont fabriqués localement", notant que l'en-

treprise s'employait à présenter de nouveaux produits chaque année et d'augmenter le taux d'intégration, en coopération avec différents opérateurs dans le cadre de la sous-traitance, l'objectif étant de "contribuer au tissu industriel algérien, réduire la facture d'importation et créer des emplois". De son côté, le capitaine représentant le Complexe de développement de l'industrie mécanique a déclaré que l'entreprise assurait via ses filiales, la fabrication des différentes pièces mécaniques demandées par les secteurs public et privé. Le Complexe compte 8 filiales aux activités complémentaires et un Institut de formation dans la fabrication des pièces mécaniques et les techniques des véhicules et moteurs. Parmi celles-ci, la Société algérienne de fabrication des véhicules spéciaux Rheinmetall-Algérie, la Fonderie de Rouïba, les Fonderies de Tiaret, les sociétés d'industrie mécanique de Ain Smara (Constantine) et Rouïba (Alger) et la Société spécialisée dans la production des

moteurs à refroidissement par air. Le Capitaine a souligné, dans ce contexte, que le Complexe produisait des moteurs avec l'autorisation des marques allemandes Deutz-Daimler-MTU.

Il produit également des moteurs 100% algériens à refroidissement par air, utilisés dans les véhicules et les camions militaires, ainsi que dans les groupes électrogènes. Dans son stand, le Complexe a présenté des modèles de moteurs produits localement, ainsi que des pièces de rechange. "Nous sommes prêts à collaborer à l'avenir avec toute marque activant dans le domaine de la production de véhicules en Algérie dans lequel nous assurons justement la sous-traitance de différentes pièces mécaniques, mais aussi à contribuer au développement de l'industrie automobile algérienne", dira-t-il. Quant à la Base centrale logistique (BCL) relevant de la Direction centrale du matériel, cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) assure la répa-

ration, la rénovation et la modernisation d'équipements militaires, outre la fabrication des pièces de rechange du secteur industriel, notamment celui du pétrole et des machines industrielles, selon les explications fournies à l'APS par le Colonel, Directeur de production au sein de la BCL. Le principal objectif de la BCL, a-t-il poursuivi, est de "renforcer le tissu industriel algérien à travers la fabrication des pièces de rechange demandées par les entreprises nationales pour leurs équipements à l'instar des roues dentées, et ce, dans le cadre de la politique de l'Etat visant à réduire la facture d'importation". Il a souligné que la BCL assurait également différents types de travaux à l'instar de la maintenance des groupes électrogènes, précisant que la Base disposait d'un bureau d'études et d'un laboratoire qui garantissent une fabrication de haute qualité. "Nous avons un défi à relever, celui d'augmenter le taux d'intégration locale", a-t-il conclu.

R.E./avec APS

FINANCEMENT DES START-UP :

Une plateforme numérique pour les conseillers en investissement participatif

Le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, a annoncé, avant-hier, le lancement d'une plateforme numérique dédiée aux demandes d'agrément de conseiller en investissement participatif, afin de faciliter le financement des porteurs de projets et des start-up en mettant à disposition davantage de bailleurs de fonds.

Oualid s'exprimait lors du premier forum annuel de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB), organisé au Centre international de conférences (CIC) Abdelatif Rahal, et consacré au lancement officiel du financement participatif comme mécanisme innovant pour les start-up, ainsi que le marché des

valeurs mobilières pour 2022, en présence du ministre des Finances, Laaziz Faïd, du ministre de la Poste et des Télécommunications, Karim Bibi Triki, du gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, des directeurs généraux des banques publiques, des compagnies d'assurance et des institutions financières, et du directeur général de la Bourse d'Alger, Yazid Benmouhoub.

Après avoir expliqué que l'idée de la plateforme de conseiller en investissement participatif (crowdfunding.dz) visait à gérer des plateformes de conseil en investissement participatif en ligne et à investir des fonds du grand public dans des projets d'investissement, le ministre a souligné qu'elle permettra au niveau local de "mettre à disposition davantage

de bailleurs de fonds, ce qui facilitera ainsi l'obtention de financements pour les projets".

Ce type de financement a fait ses preuves dans des activités économiques, culturelles et non lucratives, a-t-il soutenu, affirmant qu'il existait "une culture bien ancrée du financement participatif en Algérie, à l'instar de la 'touiza'". Oualid a indiqué que son département ministériel recensait un grand nombre de plateformes de financement participatif en Algérie, dont l'activité sera encadrée après la promulgation du règlement de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (règlement 23-01) fixant les conditions d'agrément et d'exercice et de contrôle des conseillers en investis-

sement participatif (CIP). Le premier responsable du secteur a souligné, par ailleurs, que le ministère comptait associer le secteur privé au financement des start-up afin de diversifier les sources de financement, d'autant que l'Etat a accordé plusieurs avantages aux opérateurs économiques, à travers des facilitations fiscales. Le ministre a affirmé que les start-up disposaient actuellement de plusieurs opportunités de financement, en plus des crédits bancaires.

Le financement participatif est un moyen de collecte de fonds en ligne auprès d'un groupe important d'individus via une plateforme numérique regroupant investisseurs et porteurs de projets.

R.E.

LAGHOUAT :

Réception de la gare ferroviaire de marchandises fin janvier 2024

Les aménagements au niveau de la gare ferroviaire de Laghouat permettront de réaliser un flux de marchandises, fruit de la mise en service récente de la ligne ferroviaire Boughezoul-Djelfa-Laghouat.



La gare ferroviaire de marchandises de Laghouat sera réceptionnée fin janvier prochain (2024), a annoncé samedi à Laghouat le ministre des Transports, Mohamed El-Habib Zahana, en visite de travail dans la wilaya. Relevant de la Société nationale des transports ferroviaires, cette gare qui a atteint un taux d'avancement de 80%, "est appelée à booster la dynamique économique dans la région, alléger le trafic sur les routes nationales et réduire, par conséquent, les accidents de circulation", a souligné le ministre. M.

Zahana a fait savoir à l'occasion que la ligne ferroviaire reliant Laghouat à Boughezoul (Médéa), mise en service il y a deux mois, enregistre un grand mouvement des passagers traduisant, ainsi, l'utilité économique du projet", sachant que "le prix de billet est subventionné par l'Etat à hauteur de 50%". Le ministre a, à cette occasion, inspecté la gare routière de Laghouat "Moudjahid Ben-M'barek Tahar" où il a reçu des explications des représentants de la Société d'exploitation et de gestion

des gares routières en Algérie (Sogral) relevant du groupe des transports terrestres des voyageurs (Transtev). Mise en service en 2018, cette structure de voyageurs, employant 20 personnels, assure 21 longues dessertes, selon les explications fournies à la délégation ministérielle. Occupant une surface de 4,2 ha, dont une superficie bâtie de 5.000 m2, cette structure, réalisée pour un montant de 650 millions DA, dispose de deux salles d'attente, autant d'autres d'embarquement et

des guichets de réservation. Le ministre a procédé, à cette occasion, à l'inauguration, au niveau de la gare routière de Laghouat, du service de réservation électronique permettant au voyageur d'avoir son ticket de voyage, sans se rapprocher de la gare, via sa carte interbancaire (CIB). M.Zahana a, au terme de sa visite, inspecté la gare ferroviaire de la commune de Sidi-Mekhlouf, 40 km au nord de Laghouat.

R.R.

BATNA : CARAVANE DE LA MÉMOIRE

Visite des lieux emblématiques de la Révolution

Les jeunes de "la caravane de la mémoire" de la communauté nationale établie à l'étranger ont découvert samedi dans la wilaya de Batna non sans émotion l'emblématique dechrat (village) Ouled Moussa et le domicile à Arris du héros de la révolution de libération nationale, Mustapha Benboulaïd. Au domicile des frères Benchaïba à Ouled Moussa où s'était tenue la réunion de distribution des armes aux premiers groupes de moudjahidine la veille du déclenchement de la guerre de libération le 1er novembre 1954, ces jeunes ont écouté des moudjahidine évoquant devant eux les détails de ce grand événement. Les interrogations soulevées par les jeunes ont permis également d'évoquer les résistances populaires dans la région et à travers le pays traduisant l'atta-

chement de l'Algérien à sa terre. Au domicile du chahid Benboulaïd, les discussions ont abordé le rôle central de cette figure dans la préparation et le déclenchement de la révolution et évoqué à travers des photos son parcours militant. Kelthoum Benyakoub, Sabrina Naili, Youcef Oumrane et autres jeunes de la caravane se sont estimés chanceux de découvrir un pan de l'histoire de l'Algérie et ses grands moments, exprimant leur fierté d'appartenir à ce pays. Ils ont également assuré que cette caravane restera gravée dans leur mémoire ainsi que les figures, les hauts faits et les monuments découverts durant la tournée. Abd El Ilah Boukhezer a déclaré avec émotion que l'Algérie demeure dans les cœurs des jeunes émigrés remerciant les autorités à leur tête le président de la Répu-

blique, M. Abdelmadjid Tebboune pour "cette précieuse initiative qui leur a permis de visiter divers sites et monuments de plusieurs wilayas". La caravane s'est également rendue à la cité archéologique de Timgad et a visité son musée et sa précieuse collection de mosaïques. Les membres de la caravane ont été reçus vendredi après-midi par le wali, Mohamed Benmalek en présence des cadres de la culture et de la jeunesse et des sports, de moudjahidine et ayants-droit et de jeunes. Batna est la troisième étape après Alger et Biskra de la tournée de cette caravane, initiée par le ministère de la Jeunesse et des Sports en coordination avec la Mosquée de Paris (France) et qui visitera également d'ici le 28 décembre les wilayas de Guelma, de Tizi Ouzou et d'Oran.

CENTRE DU PAYS

Tenue de l'AGO de la Chambre régionale des huissiers de justice

La Chambre régionale des huissiers de justice du Centre a tenu, samedi à Alger, son assemblée générale ordinaire (AGO), au cours de laquelle l'importance de la numérisation dans l'exercice de cette profession a été mise en exergue. Dans son allocution à cette occasion, le président de la Chambre régionale des huissiers de justice du Centre, M. Aissani Fouad, a souligné l'importance de l'adoption de la numérisation dans le but d'"améliorer et de faire progresser la performance de la profession d'huissier de justice", citant le lancement des sites électroniques des chambres régionales et de la chambre nationale des huissiers de justice, ainsi qu'une plateforme dédiée à la

publication et aux annonces des ventes aux enchères au niveau national. De son côté, le président de la Chambre nationale des huissiers de justice, Mohamed Réda Dehamri, a indiqué que la modernisation de la profession d'huissier de justice en adoptant la numérisation dans tous ces travaux "assurera une plus grande protection de la profession et consacrera la transparence dans toutes ses activités". Il a, à cet égard, estimé que l'adjonction des commissaires-priseurs à la profession d'huissier de justice constitue "un grand soutien" à ce corps, saluant les dispositions contenues dans la nouvelle loi régissant la profession d'huissier de justice. Pour sa part, le directeur des affaires

civiles et du Sceau de l'Etat au ministère de la Justice, M. Ahmed Ali Salah, a souligné que 2024 sera "l'année de la numérisation et de l'amélioration de la qualité des services garantis par l'huissier de justice". Le même responsable a valorisé les nouvelles mesures contenues dans la nouvelle loi régissant la profession d'huissier de justice qui a intégré la profession des commissaires-priseurs avec la profession d'huissier de justice, soulignant que cette loi oblige ce dernier à adopter la numérisation dans tous ces travaux. Il a également ajouté que les textes réglementaires relatifs à cette loi ont été élaborés et transmis aux services compétents".

APS

UNIVERSITÉ DE MASCARA DES BUREAUX D'ÉTUDES, DE CONSULTATION ET DE RECHERCHE BIENTÔT CRÉÉS

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique Kamel Baddari a annoncé, jeudi soir à Mascara, que son département prendra la semaine prochaine une décision pour la création de bureaux d'étude, de consultation, de recherche et développement aux universités, ainsi que des laboratoires et centres de recherche. Intervenant lors de la supervision, en compagnie du ministre de l'Economie de la Connaissance, des Startups et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, d'une cérémonie en l'honneur d'étudiants de l'université Mustapha Stambouli de Mascara dans divers domaines, M. Baddari a indiqué que son ministère prendra, la semaine prochaine, une décision portant création de bureaux d'étude et de consulting, de recherche et développement au niveau de 115 établissements universitaires, ainsi que 1.700 laboratoires de recherche et 19 centres de recherche dans le pays. Il a ajouté que ces bureaux prendront en compte tous les besoins et problèmes du secteur économique et social, ainsi que des instances administratives, afin de les traiter et d'y apporter des solutions appropriées, notant que ces structures proposeront des solutions et des mécanismes appropriés, en plus de valoriser les recherches appliquées, les études scientifiques, les brevets d'invention et divers produits de recherche à valeur ajoutée. Le ministre a indiqué que la création de ces bureaux s'inscrit dans le cadre de la nouvelle vision de l'université en tant qu'institution sociale qui prend en compte les besoins de la société et de l'environnement économique et social, et y apporte des solutions efficaces. Par ailleurs, M. Baddari a fait savoir que l'Université "Mustapha Stambouli" de Mascara a réalisé, en un an, le dépôt de 35 brevets d'invention et la soutenance de 157 thèses et mémoires de fin d'études dans le cadre de la création de startups, outre la création de 16 projets innovants et 4 startups. Pour sa part, le ministre de l'Economie de la Connaissance, des Startups et des Micro-entreprises a annoncé, lors de cette cérémonie, le lancement, janvier prochain, de "l'auto-entrepreneur, qui permettra à un grand nombre de jeunes actifs et disposant de revenus, grâce à Internet et de nombreux services, de s'engager dans la vie économique", ajoutant que cette initiative vise à encourager l'entrepreneuriat et l'innovation. Il a, en outre, souligné que "des centres sont actuellement en cours de création au niveau universitaire national pour soutenir et développer l'entrepreneuriat, notamment l'Université de Mascara, qui a été renforcée par ce centre, qui formera les étudiants dans le domaine de l'entrepreneuriat afin qu'ils disposent des compétences nécessaires pour diriger une entreprise économique". Oualid a également appelé les employeurs à investir dans les startups afin de bénéficier d'avantages fiscaux importants, en se rapprochant de l'université. Il a aussi annoncé qu'une journée d'information sera organisée, début janvier prochain, à l'Université de Mascara, pour présenter aux étudiants les missions du Fonds national de Financement des startups.

La visite des deux ministres a permis d'honorer les étudiants lauréats aux concours de l'intelligence artificielle, de la langue anglaise et des vainqueurs des différentes compétitions sportives universitaires, en plus d'avoir présidé la cérémonie de remise des autorisations d'exploitation définitives aux gérants de projets d'investissement. Les deux ministres ont visité la station expérimentale relevant de l'université de Mascara, en inspectant des modèles réussis dans le domaine des projets innovants liés au secteur agricole, outre l'inauguration du siège des services innovants de la recherche et technologies de cette université.

APS

ES TOXIQUES, ALERTE L'OMS

DANGER POUR LA SANTÉ

ION ET LUTTE CONTRE TION À LA DIOXINE

Le méthode de prévention et de
te à incinérer correctement les
contaminées, ce qui peut aussi
huiles usagées contenant des PCB.
n doit se faire à haute températu-
850°C. Pour détruire de grandes
e matières contaminées, il faut
ndre des températures plus éle-
ns 1000°C.

nant des mesures à la source que
e mieux à éviter ou à diminuer les
c'est-à-dire en contrôlant rigou-
les processus industriels pour
ant que possible la formation de
la est du ressort des autorités
mais, reconnaissant l'importance
roche, la Commission du Codex
s a adopté en 2001 un code
matière de mesures prises à la
réduire la contamination des den-
entaires par les substances chi-
C/RCP 49-2001) et, en 2006, un
es pour la prévention et la réduc-
ntamination des aliments par les
es PCB de type dioxine (CAC/RCP

% de l'exposition de l'homme aux
vient de l'alimentation, principa-
viande, des produits laitiers, des
des crustacés. Il est par consé-
tiel de protéger l'approvisionne-
nrées alimentaires. L'une des
onsiste à prendre des mesures à la
réduire les émissions de dioxine.
éviter les contaminations secon-
denrées dans toute la chaîne ali-
es contrôles et les pratiques de
ant la production, la transforma-
tribution sont essentiels pour pro-
nrées sûres.

es de surveillance des contaminations
doivent être mis en place
au respect des niveaux tolérés. Il
e part aux producteurs d'aliments
x et à usage humain de s'assurer
des matières premières et de la
s processus de production et,
aux gouvernements nationaux de
sécurité sanitaire de l'approvi-
alimentaire et de prendre des
tr protéger la santé publique.

FAIRE LE MATEUR POUR RÉDUIRE QUE D'EXPOSITION?

réduire l'exposition aux dioxines en
la viande et en consommant des
ciers allégés en matières grasses.
équilibré (comprenant des quanti-
tes de fruits, de légumes et de
rmettra aussi d'éviter une exposi-
ve à une source en particulier. Il
stratégie sur le long terme pour
large corporelle et elle est proba-
s intéressante pour les jeunes
eunes femmes afin de diminuer, à
térieur, l'exposition des enfants
grossesse et l'allaitement. La possi-
t les consommateurs de réduire
on reste cependant assez limitée.
imique quantitative des dioxines
des techniques complexes que seul
limité de laboratoires dans le
r la plupart dans les pays indus-
vent mettre en œuvre. Les coûts
évés et varient selon les échan-
nt de 1700 dollars pour l'analyse
llon biologique unique à plusieurs
dollars américains pour l'évalua-
e des émissions d'un incinérateur
n met de plus en plus au point des
de dépistage biologique (reposant
les ou des anticorps). Leur utilisat-



tion pour les denrées alimentaires n'a pas
encore été suffisamment validée. Elles permet-
tront néanmoins de faire davantage d'analyses
à moindre coût. Les résultats positifs devront
être confirmés par des analyses chimiques
plus complexes. Pour la première fois en 2015,
l'OMS a publié des estimations sur la charge
mondiale de morbidité imputable aux mala-
dies d'origine alimentaire. Les effets des
dioxines sur la fertilité et la fonction thyroï-
dienne ont été considérés dans ce contexte et
la prise en compte de ces deux critères de
jugement seulement montre que ce type d'ex-
position peut contribuer à une part significati-
ve de la charge de ces maladies dans certaines
régions du monde.

La réduction de l'exposition aux dioxines est
un objectif important pour la santé publique
(baisse de la charge de morbidité) et pour le
développement durable. Afin de donner des
orientations sur les niveaux d'exposition
acceptables, l'OMS a organisé une série de
réunions d'experts pour déterminer les doses
tolérables de dioxines auxquelles les êtres
humains peuvent être exposés tout au long de
leur vie sans effet nocif. En 2001, le Comité
mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimen-
taires (JECFA) a procédé à une évaluation
actualisée complète du risque pour les PCDD,
les PCDF et les PCB «de type dioxine». . Afin
d'évaluer les risques sur le long terme et le
court terme, il faut évaluer pendant plusieurs
mois l'absorption totale ou moyenne et la dose
tolérable sera évaluée sur une période d'au
moins un mois. Les experts ont établi une dose
mensuelle tolérable provisoire (DMTP) de 70
picogrammes/kg par mois. C'est la quantité de
dioxines qui peut être ingérée pendant toute
une vie sans avoir d'effets détectables sur la
santé. En collaboration avec l'Organisation des
Nations Unies pour l'alimentation et l'agricul-
ture (FAO), par le biais de la Commission du
Codex Alimentarius, l'OMS a établi un «Code
d'usages pour la prévention et la réduction de
la contamination des aliments par les dioxines
et les PCB de type dioxine». Les autorités
nationales et régionales trouvent dans ce
document des orientations sur les mesures
préventives. L'OMS a également la responsabi-
lité du programme conjoint de surveillance et
d'évaluation de la contamination alimentaire
dans le cadre du stème mondial de surveillan-
ce continue de l'environnement (communé-
ment appelé GEMS/Food). Ce programme
informe sur les teneurs et les tendances des
polluants dans l'alimentation grâce à son
réseau de laboratoires répartis dans 50 pays.
Les dioxines font partie du programme de sur-
veillance.

L'OMS a aussi fait des études régulières sur les
concentrations en dioxine dans le lait mater-
nel. Celles-ci permettent d'évaluer l'exposition
de l'homme aux dioxines de toutes origines.
Les données récentes indiquent que les

mesures prises pour réduire les émissions de
dioxines dans un certain nombre de pays ont
abouti à une baisse sensible de l'exposition à
ces composés au cours des 20 dernières
années. Les données en provenance des pays
en développement sont incomplètes et ne per-
mettent pas encore de procéder à une analyse
des tendances dans le temps. L'agence onu-
sienne poursuit maintenant ces études en col-
laboration avec le Programme des Nations
Unies pour l'environnement (PNUE) dans le
cadre de la mise en œuvre de la «Convention
de Stockholm», un accord international pour
réduire les émissions de certains polluants
organiques persistants (POP), dont les
dioxines. On envisage un certain nombre d'ac-
tions pour diminuer la production des
dioxines au cours de l'incinération et des pro-
cessus de fabrication.

Un certain nombre d'actions sont envisagées
pour réduire la production de dioxines au
cours des processus d'incinération et de fabri-
cation. L'OMS et le PNUE entreprennent désor-
mais des études mondiales du lait maternel, y
compris dans de nombreux pays en dévelop-
pement, pour surveiller l'évolution de la
contamination à la dioxine dans le monde et
l'efficacité des mesures prises au titre de la
Convention de Stockholm.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Dans l'environnement et les aliments, les
dioxines se présentent sous la forme d'un
mélange complexe. Pour évaluer le risque
potentiel de l'ensemble du mélange, on
applique la notion d'équivalence toxique à ce
groupe de polluants. La TCDD, le produit le
plus toxique de cette famille, est utilisée
comme référence et, sur la base d'études expé-
rimentales, on détermine l'activité toxique de
toutes les autres dioxines par rapport à la
TCDD.

Il y a lieu de souligner que les dioxines sont
produites lors de procédés de combustion
dans lesquels le carbone, l'oxygène et le chlore
sont présents simultanément à une tempéra-
ture inférieure à 850°C. Les sources émettrices
de dioxines sont multiples d'origine humaine
(industrie, chauffage...) ou d'origine naturelle.
Elles ont été recensées et quantifiées par le
Programme des Nations Unies pour l'Environ-
nement (PNUE) (PNUE, 2005).

Parmi les procédés industriels à hautes tempé-
ratures, citons les fours de cimenteries et
équivalents (brique, tuile, chaux, poterie, céra-
mique, verre) produisent des poussières récu-
pérées par des filtres similaires aux incinéra-
teurs et sur lesquelles de fortes quantités de
PCDD et de PCDF sont retrouvées. La recon-
naissance de la responsabilité de ces activités
dans la production de dioxines est assez récen-
te. Les incinérateurs de déchets ménagers ou
industriels ont été pendant une vingtaine d'an-

nées les principaux émetteurs de PCDD et de
PCDF. De 1995 à 2006, ces émissions de
dioxines ont été divisées par un facteur supé-
rieur à 100, passant de 1090 grammes par an
en 1995 à 8,5 grammes par an en 2006, alors
que la quantité de déchets incinérés a aug-
menté au cours de la même période. La dimi-
nution du nombre d'incinérateurs explique
également la baisse des concentrations envi-
ronnementales de dioxines.

Les dioxines peuvent aussi provenir de l'in-
dustrie chimique utilisant du chlore (pesti-
cides, PCB...), de la synthèse chimique de déri-
vés aromatiques chlorés et de chlorures de
polyvinyle (PVC).

Les fabrications de pâte à papier, le recyclage
de certains métaux non ferreux, des feux d'ori-
gine domestiques sont aussi des sources consi-
dérées comme importantes. La combustion
non-contrôlée du bois provoque la formation
de dioxines se fixant sur des particules de très
petite taille. Cette exposition est d'autant plus
importante qu'elle se concentre à l'intérieur
des habitations, espaces confinés et peu aérés.
Le brûlage des déchets verts est une combus-
tion peu performante, il émet des imbrûlés en
particulier si les végétaux sont humides. Les
particules formées dans ce contexte sont por-
teuses de composés cancérigènes, comme les
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
(HAP), dioxines et furanes.

Une étude réalisée dans les Alpes-Maritimes,
en France en 2008-2009, pour caractériser les
particules, montre que le brûlage des déchets
verts constitue une source épisodique aggra-
vante. Les brûlages de déchets verts peuvent
représenter jusqu'à 45 % des particules dans
l'air.

EMISSIONS ACCIDENTELLES

Les sources accidentelles sont pour la plupart
des incendies. Les conditions de combustion y
sont médiocres et les produits brûlés contien-
nent des composés précurseurs de PCDD et de
PCDF.

Mais c'est surtout l'accident chimique de Seve-
so en Italie le 10 juillet 1976 qui restera l'acci-
dent le plus connu et le plus grave. Dans cette
usine de production de trichlorophénol, l'ex-
plosion d'un réacteur a entraîné l'émission de
1 à 5 kg de TCDD dans l'atmosphère.

Le transport routier associé aux émissions des
gaz d'échappement des moteurs diesel et
essence est également une source de dioxines,
sachant que l'essence plombée produisait 20
fois plus de dioxines que l'essence sans plomb.
Les dioxines s'accumulent tout au long de la
chaîne alimentaire jusqu'à l'ingestion par
l'Homme de produits contaminés. Les princi-
paux aliments contaminés par les dioxines
sont les viandes, les poissons, les œufs, cer-
taines matières grasses (huiles), le lait et les
produits laitiers. La contamination des fruits
et légumes est relativement négligeable par
rapport aux matières grasses et produits lai-
tiers.

Une fois dans l'organisme humain, elles sont
transportées par les lipides du sang pour
ensuite s'accumuler dans les tissus adipeux.
L'industrie manufacturière et le chauffage rési-
dentiel restent encore deux principales
sources d'exposition aux dioxines.

Malgré cette diminution des émissions de
dioxines depuis les années 90, les craintes
relatives à leurs effets sur la santé demeurent.
Au cours des 15 dernières années, l'OMS a éta-
bli et régulièrement réévalué, par l'intermé-
diaire de son Programme international sur la
sécurité chimique (IPCS) et le biais de consul-
tations d'experts, les facteurs d'équivalence
toxique (FET) pour les dioxines et les produits
apparentés. Les valeurs des FET ainsi établies
s'appliquent à l'être humain, aux mammifères,
aux oiseaux et aux poissons.

Par Amel B. et Agences

CAMEROUN

LE FMI DÉCAISSE
73,8 MILLIONS
DE DOLLARS, AUGMENTE
LE MONTANT TOTAL

Le FMI proroge d'un an son programme avec le Cameroun, lui ouvrant la voie aux financements d'autres bailleurs de fonds. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé, le 20 décembre dernier, la prorogation d'un an du programme de réformes économiques du Cameroun censé prendre fin en juillet 2024. L'annonce a été faite par le ministre des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze, dans un communiqué publié jeudi 21 décembre. « Le conseil d'administration du Fonds a approuvé la prorogation de 12 mois dudit programme afin d'approfondir d'autres problématiques émergentes, à l'instar de la réduction des risques liés au changement climatique », peut-on lire dans le document. Dans un communiqué le 17 novembre, le FMI a annoncé être parvenu à un accord avec les autorités camerounaises sur la prorogation, jusqu'en juillet 2025, du programme économique et financier triennal (juillet 2021-juillet 2024) appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC). « Cette prorogation s'accompagne d'un accès à des ressources supplémentaires pour permettre au gouvernement de disposer de marges budgétaires additionnelles, à l'effet de mener à bien ces réformes », indique le Minfi. Cette rallonge devrait ainsi permettre au Cameroun de bénéficier d'un financement supplémentaire de 145,4 millions de dollars (près de 89 milliards de FCFA), précisait le FMI dans son communiqué en novembre dernier. Il est aussi prévu que d'autres bailleurs apportent des appuis budgétaires, tels que la Banque africaine de développement (BAD) qui vient d'approuver un prêt de 74,25 millions d'euros (environ 49 milliards FCFA) au Cameroun pour la mise en œuvre de la première phase du Programme d'appui au redressement du secteur de l'électricité (Parsec). La BAD promet un second financement de 30,94 millions d'euros (20,3 milliards de FCFA), dont le décaissement est prévu pour janvier 2025. Elle conditionne toutefois l'instruction de cette phase à l'extension d'un an du programme triennal soutenu par le FMI. Cette prorogation répond notamment au besoin de permettre au pays de rétablir la viabilité de la dette, de limiter l'inflation et de réduire le déficit budgétaire. Les autorités camerounaises, apprend-on, se sont par exemple engagées à réduire encore le déficit primaire hors pétrole pour le ramener à moins de 2% du PIB et l'encours de la dette publique à 40% du PIB en 2024. Selon les projections du FMI, l'encours de la dette publique devrait passer de 45% du PIB fin 2022 à moins de 42% fin 2023. En plus de cette prorogation du programme, le conseil d'administration du FMI a aussi approuvé le décaissement de près de 45 milliards de FCFA en faveur du Cameroun, annonce le Minfi. Cela porte à environ 345 milliards de FCFA, le total des décaissements effectués depuis le début du programme triennal en cours, conclu le 29 juillet 2021. Ce programme devrait permettre au pays d'engranger environ 770 milliards de FCFA au titre d'appuis budgétaires, d'après les autorités. Sur cette enveloppe, 380 milliards de FCFA devraient être mis à disposition par le FMI, tandis que le reste devrait provenir des bailleurs de fonds tels que la BAD, la Banque mondiale, l'Union européenne (UE) et la France.

In Investir au Cameroun

TUNISIE

Net rebond des recettes
touristiques en 2023

Selon la Banque mondiale (BM), le rebond a permis à la Tunisie, endettée à 80% de son PIB, de rééquilibrer partiellement son déficit des comptes courants, grâce à l'entrée accrue de devises étrangères, dans un contexte de croissance très faible (+1,2% prévus par la BM pour 2023).

Le tourisme a enregistré un net rebond en Tunisie en 2023 avec 8,8 millions de visiteurs, en hausse de 49,3% en un an, et est bien parti pour dépasser un record atteint en 2019, avant la pandémie de Covid, a indiqué jeudi un responsable du ministère du Tourisme. "Notre objectif était de récupérer 80% des flux touristiques enregistrés en 2019", année record qui sert de référence sur la dernière décennie, a déclaré Aymen Rahmani, directeur des études et de la coopération à l'Office national du tourisme tunisien (ONTT). Au 10 décembre 2023, "la Tunisie a dépassé cet objectif", a-t-il noté, avec 8,8 millions de visiteurs contre 8,7 millions sur la même période de 2019. "Si nous gardons la même tendance d'ici la fin de 2023, nous atteindrons les 9,6 millions de visiteurs", a



souligné M. Rahmani. Au 10 décembre 2023, les recettes se sont établies à 6,7 milliards de dinars (environ 2 milliards d'euros). "C'est un chiffre exceptionnel", a dit M. Rahmani, jugeant possible des revenus de 6,9 milliards de dinars fin 2023. Le secteur était déjà en reprise en 2022, quand la Tunisie avait récupéré 68%

du flux touristique de 2019. Selon la Banque mondiale (BM), le rebond a permis à la Tunisie, endettée à 80% de son PIB, de rééquilibrer partiellement son déficit des comptes courants, grâce à l'entrée accrue de devises étrangères, dans un contexte de croissance très faible (+1,2% prévus par la BM pour 2023). Principale cause avancée pour le

ralentissement économique, la sécheresse qui touche la Tunisie depuis le début de l'année, a réduit la production de l'important secteur agricole tunisien et le conflit russo-ukrainien a renchéri ses importations de céréales (alimentation et fourrage) et d'énergie, dont elle est fortement dépendante.

In Africanews

SÉNÉGAL

Les revenus d'exportation d'or en hausse, malgré
une baisse de la production en 2022 (ITIE)



Au Sénégal, la production industrielle d'or a atteint 15 tonnes en 2022, contre 16,2 tonnes en 2021. C'est l'une des informations du rapport publié le 21 décembre par le comité local de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), document qui précise que

les revenus d'exportations ont atteint 540 milliards FCFA en 2022, soit une hausse de 7 % en glissement annuel. Il faut souligner que le Sénégal compte deux mines d'or industrielles. D'après l'ITIE, c'est celle de Sabodala-Massawa, exploitée par Endeavour Mining, qui est à l'origine de la baisse

de la production nationale en 2022. Elle a livré 11 tonnes d'or, contre 12,2 tonnes en 2021. Quant à la seconde mine, Mako de Resolute Mining, la production est restée stable à 4 tonnes d'or. Notons qu'après avoir perdu son statut de premier produit d'exportation du secteur minier au premier semestre 2022, au profit de l'acide phosphorique, l'or l'a récupéré sur l'année entière. L'acide phosphorique arrive juste après avec 533 milliards FCFA de revenus d'exportation. L'ITIE précise par ailleurs que la Suisse est restée le premier destinataire des exportations d'or du Sénégal, suivie de l'Australie. Le Sénégal ne disposant pas de raffineries locales comme plusieurs producteurs africains d'or, les compagnies exportent leur production vers ces pays qui s'occupent de transformer l'or en lingots.

In Agence Ecofin

GUINÉE

Le gouvernement obtient 60 millions \$ de la Banque mondiale pour
améliorer l'accès à Internet

Le gouvernement guinéen et la Banque mondiale ont conclu, le jeudi 14 décembre dernier, un accord de 60 millions de dollars pour améliorer l'accès à Internet mobile en Guinée. Ousmane Gaoual Diallo, le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, a annoncé la nouvelle sur le réseau social X. Le nouvel investissement de la Banque mondiale permettra à la Guinée de bâtir des infrastructures numériques de qualité, de déployer des

dorsales de fibre optique et de réduire la fracture numérique prononcée dans le pays. L'initiative s'inscrit dans le cadre du Programme d'intégration numérique régionale de l'Afrique de l'Ouest (DTfA/WARDIP) financé par la Banque mondiale. Plutôt ce mois, l'institution financière avait annoncé un financement de 266,5 millions de dollars visant à améliorer l'accès à Internet dans quatre pays de la région : la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et la Mauritanie. En

Guinée, l'initiative intervient au moment où le pays fait face aux restrictions d'accès à Internet et à la limitation d'accès aux réseaux sociaux alors que le taux d'accès à Internet ne cesse d'augmenter dans le pays. Selon le dernier rapport de l'Autorité de régulation des postes et télécommunication (ARPT), le taux de pénétration de l'Internet mobile en Guinée était de 55,2 % au troisième trimestre 2022. Ainsi, cet accord majeur viendra renforcer la connectivité mar-

chande en supprimant les obstacles aux télécommunications transfrontalières pour accroître l'accès à Internet dans la région. Il permettra également de protéger les échanges de données transfrontalières pour favoriser l'innovation et l'accès au service basé sur les données. Pour finir, il jouera un rôle sur la simplification de l'accès au service numérique et aux transactions en ligne, stimulant le commerce électronique dans la région.

In We Are Tech Africa

ANNÉE SPORTIVE 2023

Moisson de médailles d'or dans les compétitions internationales

La récolte est satisfaisante, d'autant qu'elle a été réalisée dans différentes disciplines permettant de qualifier des dizaines d'athlètes aux Jeux olympiques. Ces sacres ont été réalisés même dans des disciplines moins populaires

Les sportifs algériens de différentes disciplines, dont celle du handisport, ont réussi en 2023 des résultats convaincants et prometteurs au niveau régional, continental ou international, dans une année pré-olympique charnière pour la course à la qualification aux Jeux d'été de Paris 2024 et ceux des Paralympiques qui marqueront la fin d'un cycle olympique très attendu. Les multiples performances réalisées, entre autres, aux 15^{es} Jeux sportifs arabes en Algérie clôturés avec une récolte historique de 255 médailles, ont permis de dégager des surprises agréables pour le sport national dans plusieurs disciplines, à l'image de la boxe, l'athlétisme, le judo et la natation. Elles ont aussi constitué un noyau d'élite capable de réussir lors des futures compétitions, même si ce ne sera pas pour les prochains JO et JP-2024. Traditionnels pourvoyeurs de médailles, l'athlétisme, la boxe et le judo ont été "fidèles" à leur coutume, outre les autres disciplines comme l'haltérophilie, la lutte associée, la natation ou le badminton, qui ont laissé leur empreinte face à une rude concurrence.

106 MÉDAILLES D'OR AUX JEUX ARABES D'ORAN

Marquée par une éblouissante prestation des athlètes algériens, dont celle "XXL" du nageur Jaouad Syoud, auteur de 11 médailles d'or, l'édition des joutes arabes aura aussi permis l'émergence de nouveaux talents à l'image de l'espoir du cyclisme féminin, Nesrine Houili, aussi



première cycliste algérienne qualifiée aux JO-2024, en plus des véliplanchistes Ines Chellali (ILCA 4), Ramy Boudrouma et Amina Berrichi qualifiés aux JO dans la spécialité IQ Foil, ou encore la boxeuse Imane Khelif. Avec 255 breloques dont 106 en vermeil et 77 argent, le sport national a réussi à porter son escarcelle de médailles à un total de 1136 consécutions dont 361 or, en neuf présences. Cette historique performance a été suivie quelques mois plus tard par une exceptionnelle performance de la Gymnaste Kaylia Nemour, une étoile montante de 16 ans, sacrée vice-championne du monde aux barres asymétriques à Anvers (Belgique), une première historique au niveau africain et arabe, avec à la clé une qualification aux JO-2024. Le Handisport, comme de coutume, a marqué la scène sportive nationale, avec plusieurs consécutions mondiales et continentales en para-athlétisme, para-judo, para-powerlifting, goalball, entre autres. Des performances qui devraient être suivies d'un enchaînement de bons résultats lors des échéances internationales qui pointent à l'horizon. En sports collectifs, l'année 2023 a été incontestablement marquée par le premier sacre des handballeuses du HBC El Biar, victorieuses en finale de la sixième édition du Championnat

arabe des clubs féminins (16-25 novembre). Une consécration, la première dans les annales d'El-Bia-roises qui ont réussi un tournoi exemplaire durant cette compétition. Le volley-ball a, pour sa part, marqué son retour sur la scène continentale, grâce à la sélection nationale masculine, auteure d'un beau parcours au Championnat d'Afrique des nations en Egypte, avant de rater le sacre en finale, face au pays hôte qu'elle avait pourtant battu en match de poule. Cette seconde place a permis à l'Algérie de se qualifier au Mondial-2025. De l'avis de techniciens, les performances répertoriées au cours de l'année 2023 sont certes acceptables, surtout pour les disciplines concernées par les Jeux olympiques et Paralympiques, mais attendent une confirmation lors de l'année 2024, qui est "plus qu'importante", car elle permettra aux acteurs du sport national de faire un "discernement" entre disciplines porteuses et celles qui restent à la traîne. A quelques mois du coup d'envoi des JO-2024, 18 athlètes chez les valides ont composé jusque-là, leur billet pour le rendez-vous parisien dans sept disciplines : boxe (5), athlétisme (3), tir sportif (3), cyclisme (2), aviron (2), voile (2), gymnastique (1), et seize (16) chez les paralympiens dans cinq disciplines: para-athlétisme (12),

powerlifting (2), Kayak (1), Para-judo (1athlète) et l'équipe de Goalball (dames). Après avoir dominé le tournoi pré-olympique de Dakar en septembre dernier, en décrochant cinq billets qualificatifs (3 dames et 2 messieurs), la boxe est à l'heure actuelle la discipline qui sera la plus représentée à Paris. Possédant de réelles chances d'être médaillées à Paris, Roumaissa Boualem (50 kg), Hadjila Khelif (60 kg) et Imane Khelif (66 kg) auront l'occasion de marquer l'histoire de la boxe algérienne. Leurs compatriotes masculins Jugurtha Ait Bekka (63,5 kg) et Mourad Kadi (+92 kg) possèdent également les capacités pour s'illustrer face aux meilleurs boxeurs du monde. En athlétisme, les demi-fondistes (800m) Djamel Sedjati (vice-champion du monde en 2022) et Slimane Moula auront aussi l'occasion de briller sur la piste du Stade de France. Après une saison 2023 difficile en terme de résultats, les deux coureurs auront à cœur de prendre leur revanche après avoir raté leur course en finale des Mondiaux 2023 à Budapest, l'été dernier (5e et 6e). Pour sa part, le triple sauteur Mohamed Taher Yasser Triki essayera de jouer les troubles-fêtes face aux spécialistes de la discipline, dont le champion du monde burkinabé Haugues Fabrice Zango. La discipline de tir sportif, avec ses trois qualifiés (Houda Chaabi, Samir Bouchireb et Kocella Adoul), jouera ses chances à fond, tout comme, le rameur Sid Ali Boudina (3e participation) et sa compatriote Nihad Benchadli. Les deux derniers athlètes algériens qualifiés aux Jeux olympiques Paris 2024 sont les véliplanchistes Ramy Boudrouma et Amina Berrichi. La délégation sportive nationale aura la chance d'augmenter le nombre de qualifiés aux JO 2024, notamment en judo avec Driss Messaoud et Amina Belkadi, lors des prochaines échéances de qualification qui se poursuivront jusqu'en juin 2024.

R.S.

LIGUE 1 MOBILIS : LA SUSPENSION LEVÉE, LE DERBY USMA-MCA LE 29 DÉCEMBRE AU 5-JUILLET

La Fédération algérienne de football a annoncé samedi la reprise de toutes les activités footballistiques à partir du jeudi 28 décembre courant, après les avoir suspendues pendant une semaine, consécutivement au tragique accident de la route dont a été victime l'équipe du MC El Bayadh mercredi dernier et qui avait coûté la vie à deux membres de sa délégation. Aussitôt la suspension d'activités levée, les différentes Ligues ont publié le programme des prochaines journées de leurs championnats respectifs, à commencer par la Ligue 1 Mobilis, ayant fixé la date du match le plus attendu, entre l'USM Alger et le MC Alger, au vendredi 29 décembre courant (18h00) au stade du 5-Juillet. La LFP a publié par la même occasion les dates et lieux des matchs en retard, notamment, ceux cumulés par l'USM Alger et le CR Belouizdad suite à leur participation aux différentes joutes continentales.

PROGRAMME DE LA LIGUE 1 MOBILIS 11^e JOURNÉE:

CRB VS CSC Jeudi 28/12/2023 (19h00) au Stade du 5-Juillet (Alger)
USMK VS ASO Vendredi 29/12/2023 (15h15) au Stade Hammam Amar de Khenchela
PAC VS JSS Vendredi 29/12/2023 (15h15) au Stade de Dar El Beida (Alger)
USB VS ESBA Vendredi 29/12/2023 (18h05) au Stade du 18 février d'El Alia (Biskra)
NCM VS USS Vendredi 29/12/2023 (15h15) au Stade de Magra
USMA VS MCA Vendredi 29/12/2023 (18h00) au Stade du 5-Juillet (Alger)
ESS VS MCO Vendredi 29/12/2023 (16h00) au Stade du 8-Mai 1945 (Sétif)
JSK VS MCEB Vendredi 29/12/2023 (15h15) au stade du 1er-Novembre de Tizi-Ouzou (Reporté).

12^e JOURNÉE:

USS VS PAC Mardi 02/01/2024 au Stade du 1er-Novembre de Oued Souf
CSC VS USB Mardi 02/01/2024 au Stade Chahid Hamlaoui (Constantine)
JSS VS USMK Mardi 02/01/2024 au Stade du 20-Aout 1955 (Béchar)
MCA VS JSK Mardi 02/01/2024 au Stade du 5-Juillet (Alger)
ESBA VS MCO Mardi 02/01/2024 au Stade du 20-Août 1955 (Alger)
NCM VS ESS Mardi 02/01/2024 au Stade de Magra
ASO VS USMA Mardi 02/01/2024 au Stade Mohamed Boumezrag (Chlef)
MCEB VS CRB Mardi 02/01/2024 (Reporté).

APS

CYCLISME/CHAMPIONNAT DES HAUTS DE FRANCE (OMNIUM):

Victoire de l'Algérien Chalel, devant son compatriote Tchambaz

Le cycliste international algérien Yacine Chalel a remporté l'omnium du Championnat Régional des Hauts de France, disputé samedi, et dans lequel il avait devancé son compatriote Lotfi Tchambaz (2e). Le Championnat des Hauts de France (Omnium) est une compétition qui s'inscrit dans le programme préparatoire des deux internationaux algériens en prévision des prochains

Championnats d'Afrique, prévus du 10 au 15 janvier 2024 dans la capitale égyptienne Le Caire. Une compétition à laquelle Chalel et Tchambaz accordent une très grande importance, car outre le titre continental, elle sera qualificative aux prochains Jeux Olympiques d'été, prévus en 2024 à Paris. "J'ai choisi l'Egypte pour peaufiner ma préparation en prévision des prochains championnats

d'Afrique. Je serai sur place environ deux semaines avant le début des épreuves", a annoncé Chalel, qui à travers cette victoire au Championnat Régional des hauts de France confirme son total rétablissement. En effet, le pistard de 27 ans s'était blessé au mollet gauche lors des derniers Championnats arabes sur piste, disputés il y a environ deux mois, également en Egypte. Une blessure qui

l'avait obligé à faire l'impasse sur deux Omniums en classe 2 au Portugal, car dans l'obligation de commencer par se rétablir avant de reprendre la compétition. Ce qui a fini par arriver dernièrement, et cette victoire au Championnat Régional des hauts de France prouve que Chalel est revenu à son meilleur niveau et qu'il faudra compter avec lui en Egypte.

APS

MAHIEDDINE BACHTARZI, LE « CARUSO » ALGÉRIEN

Ténor, dramaturge et fondateur de l'art théâtral

Mahieddine Bachtarzi, né le 15 décembre 1897 dans la Casbah à Alger et mort le 6 février 1986 à Alger, est l'un des principaux artisans du théâtre algérien. Il fut aussi chanteur d'opéra (ténor), acteur, auteur de théâtre et directeur du Théâtre national algérien (Opéra d'Alger).

1Mahieddine Bachtarzi est né dans la Casbah d'Alger, dans une riche famille d'origine algéro-turque. Il s'initia très jeune au chant religieux où le seul instrument était la voix. Poursuit des études coraniques à la Médersa libre de cheikh Ben Osman, à l'issue desquelles il devient chantre à la mosquée Jamaa al-Jdid d'Alger et muezzin. Le mufti Boukandoura, réputé pour son érudition et ses qualités de musicien, lui révélera les premiers secrets d'interprétation des modes avant qu'il ne se détournât vers la musique profane.

Sa voix de ténor était tellement fascinante que, déjà, en 1921, il comptabilisait plus de 66 disques enregistrés, sans compter le nombre impressionnant de concerts donnés aussi bien en Algérie qu'en France, en Italie et en Belgique. Il fut surnommé Le Caruso du désert par la presse française à la suite d'une réception donnée au Quai d'Orsay. À partir de 1923, il assuma la direction de la Société musicale El-Moutribia et devint, à partir de 1930, le 3e Maghrébin membre de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), après Edmond Yafil et le Tunisien Mohamed Kadri. Il a interprété et enregistré la chanson religieuse Ibrahim el-Khalil, qui a acquis une renommée plus tard dans les années 1970 en tant qu'incontournable lors de la célébration de l'Aïd-el-kébir en Algérie, avec la voix caractéristique de Abdelkrim Dali. Sans rompre totalement avec la chanson, il se découvre une nouvelle vocation, avec Allalou et un peu plus tard Rachid Ksentini, Mahieddine Bachtarzi déblaie le terrain pour faire



admettre l'existence d'un théâtre algérien en s'adressant aux Algériens dans la langue qu'ils parlent, transposant sur la scène, à leur intention, des récits légendaires ou populaires. C'est ainsi qu'il créa sa propre troupe et tout en ayant l'évident souci didactique, il opta pour le genre comique, adopta le style réaliste et entreprit la difficile tâche de se réapproprier un patrimoine riche, mais dévasté par plus de cent ans de calamité coloniale.

Lors de deux concerts en 1937, il vend plus de 800 exemplaires de son recueil composé de 12 chansons³. L'administration coloniale censure ce recueil qui sera interdit par le Journal officiel d'Algérie, par un dahir du sultan du Maroc et par un arrêté beylical, car quatre chansons étant considérées comme subversives : Afic ya benel Djazaïr (Réveille toi ô enfant de l'Algérie), Saoutoul el Djazaïr (La Voix de l'Algérie), Houb erréassa (L'amour des honneurs) et Maa-

refnache ache men teriq Nakhdou (Nous ne savons pas quel chemin prendre).

IL EST UN DES INTERPRÈTES LES PLUS CONNUS DU GENRE LÉGER DE LA CHANSON FRANCARABE⁴.

Après l'indépendance de l'Algérie, il assume la direction du Conservatoire municipal d'Alger (1966-1974) et rédige ses Mémoires parus chez la Sned, en 3 volumes. Il demeure l'interprète qui a le plus œuvré pour la musique arabo-andalouse d'Alger. Il obtiendra de nombreuses distinctions honorifiques tout au long de sa vie, meurt le 6 février 1986 à Alger, à l'âge de 88 ans. Après avoir reçu les palmes tunisienne (1929) et marocaine (1962), chevalier de l'Ordre du Ouissam alaouite et de commandeur du mérite humain décerné par les autorités suisses pour sa contribution et le rôle qu'il a joué pour faire connaître la culture et la musique algériennes. Son pays l'honore, à titre posthume, le 21 mai 1992, en lui décernant la médaille de l'Ordre du Mérite national. Le théâtre national algérien (TNA) porte son nom

I.Med

COLLOQUE LITTÉRAIRE EN SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN À ORAN

«Les bougies ne s'éteignent jamais»

La 11e édition du colloque littéraire national "Choumouaa la tantafi" (Bougies qui ne s'éteignent pas), s'est ouverte samedi à la maison de la culture et des arts "Zeddour Brahim Kacem" à Oran, dédiée à la Palestine et à son peuple qui fait face à l'agression sioniste barbare. Organisée sous le slogan "Palestine, nos yeux veillent sur vous", cette édition se veut une manifestation de solidarité avec le peuple palestinien qui lutte pour sa liberté et qui résiste aux crimes odieux de l'ennemi sioniste, a souligné la directrice de la maison de la culture, Bakhta Kouadri dans une allocution d'ouverture.

Pour sa part, Mohamed Bachir Bouyedjra, spécialiste en littérature algérienne à l'université d'Oran 1 "Ahmed Ben Bella" a rappelé que "tous les écrivains algériens, anciens et contemporains ont abordé dans leurs poèmes et œuvres littéraires la question de la Palestine et de la lutte du peuple palestinien face à l'entité sioniste dont les grands poètes Mohamed Laid Al Khalifa et Moufdi Zakaria.

L'ouverture de cette édition, à laquelle prend part une pléiade de poètes et d'universitaires de différentes wilayas du pays, a été marquée par la projection d'une vidéo qui est un montage poétique intitulé "Cri de l'enfant de Ghaza" de la poétesse Meriem Benali et réalisée par la maison de la culture et des arts d'Oran, traitant des crimes commis par l'occupant sioniste à l'encontre d'enfants

vivant dans des conditions difficiles en raison de la violence la plus horrible connue par l'humanité.

En outre, un groupe de poètes dont Noureddine Mabkhouti (Tlemcen), Bouchra Rahali (El Bayadh), Bakhit Mohamed (Mostaganem), Aida Saadi, Amine Masrani et Nacéra Bensassi (Oran), ont présenté des poèmes sur la Palestine qui expriment les souffrances de Ghaza, fait la chronique de "Tofane El Aqsa" (Déluge d'El Aqsa) et de la résistan-

ce du peuple palestinien déterminé à remporter la victoire et rappelle la position de l'Algérie et son soutien à la cause palestinienne.

Le programme de ce colloque de trois jours comporte une série de communications s'articulant principalement autour de l'axe de la littérature de résistance, dont "la caractéristique du discours révolutionnaire dans le roman algérien", "la résistance culturelle et

son impact dans l'appui à la guerre de libération", "les échos de la révolution algérienne dans les textes poétiques populaires". Cette manifestation littéraire est organisée par la maison de la Culture et des arts en coordination avec l'académie l'Oranais des études et de l'interaction Culturelle et la direction de la culture et des arts.

I.M./Agence

GENÈSE DU THÉÂTRE DEPUIS ALLALOU ET KSENTINI

LE CURIEUX PARCOURS DE L'ART POPULAIRE SOUS L'OCCUPATION

Le théâtre algérien a pris son essor dans les premières années du XXe siècle. Il existe en Algérie comme dans le reste du monde arabe, des formes d'expression théâtralisées, telles celles des conteurs dans les spectacles de Khalqa, ou des Meddhas. S'y ajoutent d'autre formes, telles que les sketches joués à l'occasion de pèlerinages, ou le théâtre d'ombres. Toutefois, le débat a fait rage entre spécialistes pour savoir si ces formes avaient influencé ou pas le théâtre, certains y voyant une forme de proto-théâtre, tandis que les autres reprochaient aux premiers une vision occidentalo-centrée quand ce n'était pas une forme de racisme. Toujours est-il que parmi les dramaturges les plus connus, le premier à avoir utilisé la Halga, comme scénographie et avec emploi du Meddah, fut Kadour Naimi. Ensuite,

deux au moins, Abdelkader Alloula et Kateb Yacine, ont explicitement indiqué vouloir intégrer Halqa et Meddha dans leur œuvre. Quant aux pionniers algériens Allalou et Rachid Ksentini, qui ont réussi à populariser la forme classique occidentale en arabe dialectal après les échecs des représentations existantes en arabe littéraire, ils ont largement recouru aux techniques des conteurs traditionnels. C'est en voulant gagner l'argent qui leur était nécessaire pour accomplir le pèlerinage de la Mecque que des poètes et conteurs ambulants appelés Meddah ou Guwâl, se produisaient sur les places publiques, donnant naissance à une ébauche du métier de comédien. À la veille de la première guerre mondiale, des personnages divers apparaissent dans des saynètes ou des spectacles de Garagouz, formant peu à peu un véri-

table répertoire joué lors de cérémonies telles que les mariages, les circoncisions, ou lors des pèlerinages des Zawiyas, à l'occasion desquels les gens de la ville apportaient le Rgab, la musique inaugurant ces célébrations.

Des confréries se produisent également lors de ces cérémonies dont une, la confrérie des Issawas, qui laissera une trace mémorable à travers le Maghreb en raison du caractère très spectaculaire de ses danses rituelles. Mais des spectacles occidentaux comme le boulevard et le vaudeville ont pu, dans l'Algérie coloniale, influencer les pionniers du théâtre algérien que furent Rachid Ksentini (1887-1944), et Mahieddine Bachtarzi (1897-1986) et Allalou (1902-1992). Ce dernier pratiquait le chant religieux.

I.MED/A.W.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BEJAIA
DAIRA DE KHERRATA
COMMUNE DE KHERRATA
NIF: 094956449108322
N°: 032022
**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT APRES
L'INFRUCTUOSITE.**

Conformément à l'article 40 du décret présidentiel N° 15 - 247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Kherrata, lance un avis d'appel d'offres national ouvert après l'infiructuosité, en vue de l'exécution de l'opération : transport scolaire pour l'année 2024, lot N°04 :village BOUKADOUM - école primaire chouchada des frères MERZOUK MEROUHA, lot N°05 : village TAGMA - école primaire chouchada des frères BENLETRECHE BOUCHERTIOUA, lot N°25 : village AIT LAAZIZ - CEM AFRA, lot N°26 : village AHAMAM - CEM AFRA, lot N°28: village TABIA 1 - CEM chahid ABACHE SAID base 03 MEROUAHA, lot N°31: village BOUYALFANE -VILLAGE IAAAFAR - CEM chahid ABACHE SAID base 03 MEROUAHA. lot N°33: village BOUZERAOUN- CEM chahid ABACHE SAID base 03 MEROUAHA, lot N°35: village BENI MERAI - village AIT LAAZIZ - technicum chahid SEMAOUN CHERIF KHERRATA.

Les transporteurs intéressés par cet avis d'appel d'offres national ouvert après l'infiructuosité titulaires d'un registre de commerce, de transporteurs des voyageurs et un bus de 12 places et plus, série de carte de grise pas moins de l'année 1998, peuvent retirer le cahier des charges auprès de l'assemblée populaire communale de kherrata, bureau des marchés publics, contre paiement d'un montant de deux mille dinars (2000,00DA) représentant les frais de reprographie auprès de monsieur le trésorier communal de kherrata compte CCP N°3067-28.

Les soumissionnaires soumettront leurs soumissions (dossier de candidature, offre technique et offre financière) dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres national ouvert après l'infiructuosité portant la mention « dossier de candidature » « offre technique » « offre financière » selon le cas, ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres -appel d'offres national ouvert après l'infiructuosité N°03/2023, Opération : transport scolaire pour l'année 2024, lot N°04 :village BOUKADOUM - école primaire chouchada des frères MERZOUK MEROUHA, lot N°05 : village TAGMA - école primaire chouchada des frères BENLETRECHE BOUCHERTIOUA, lot N°25 : village AIT LAAZIZ - CEM AFRA, lot N°26 : village AHAMAM - CEM AFRA, lot N°28: village TABIA 1 - CEM chahid ABACHE SAID base 03 MEROUAHA, lot N°31: village BOUYALFANE -VILLAGE IAAAFAR - CEM chahid ABACHE SAID base 03 MEROUAHA. lot N°33: village BOUZERAOUN- CEM chahid ABACHE SAID base 03 MEROUAHA, lot N°35: village BENI MERAI - village AIT LAAZIZ - technicum. chahid SEMAOUN CHERIF KHERRATA.

- Le dossier comprend:
- A-DOSSIER DE CANDIDATURE:**
- 01- Une déclaration de candidature remplie, cachetée, signée et datée.
 - 02- Une déclaration de probité remplie, datée, signée et cachetée.
 - 03- Les statuts pour les sociétés (SARL, SPA, EURL, SNC)
 - 04- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
 - 05- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, soumissionnaire ou, le cas échéant, des sous-traitants.
- Capacités professionnelles: une copie de l'extrait du registre de commerce transport de voyageurs.
 - Capacité technique :
 - Carte grise de bus.
 - Permis de conduire catégorie « D ».
 - Copie de la police d'assurance du BUS.
 - Attestation de contrôle technique.

-01-

B - OFFRE TECHNIQUE :

- La déclaration à souscrire remplie, cachetée, signée et datée.
- Un cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté » remplie, daté, signée et cachetée.
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique :un mémoire technique justificatif.

C- OFFRE FINANCIERE :

- La lettre de soumission remplie, cachetée, signée et datée.
- Le bordereau des prix unitaires remplie, cacheté, signé et daté.
- Le détail quantitatif et estimatif remplie, cacheté, signé et daté.

Conformément aux dispositions de l'article 69 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les documents justificatifs les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché à commandes, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché à commandes, ces documents comportent:

- Mise à jour CNAS en cours de validité.
- Mise à jour CASNOS en cours de validité.
- Casier judiciaire en cours de validité.
- Extrait de rôles en cours de validité.
- Registre de commerce.
- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux.
- Attestation d'immatriculation fiscale (NIF).
- Attestation d'immatriculations statistiques (NIS).

Si les documents précités ne sont pas remis dans le délai requis ou s'il s'avère après leur remise qu'ils comportent des informations non conformes à celles figurent dans la déclaration de candidature, l'offre concernée est écartée, et le service contractant reprend la procédure d'attribution du marché à commandes.

Si après signature du marché à commandes, le service contractant découvre que des informations fournies par le titulaire du marché à commandes sont erronées, il prononce la résiliation du marché aux torts exclusifs du partenaire cocontractant.

Conformément aux dispositions de l'article 66 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. La durée de préparation des offres est fixée à huit (08) jours avant « 12 heures » à partir de la première date de parution de l'avis d'appel d'offres national ouvert après l'infiructuosité dans les journaux quotidiens nationaux ou BOMOP et les plis de soumission doivent être déposés à l'adresse suivante: Assemblée populaire communale de kherrata « secrétariat générale ».

Si la date limite de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. Toutefois, le service contractant peut en cas de besoin prolonger le délai de dépôt des offres.

Conformément à l'article 76 du loi N°23-12 du 05/08/2023 du fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 99 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres pour une durée de trois (03) mois à partir de la date d'ouverture des plis augmentés de huit (08) jours durée de préparation des offres dans le cas où le service contractant n'est pas en mesure d'attribuer le marché à commandes et le notifier avant l'expiration du délai de validité des offres, il peut le proroger après accord des soumissionnaires concernés et dans le cas de l'entreprise attributaire d'un marché à commandes, le délai de validité des offres est prorogé systématiquement d'un mois et ils sont invités à assister à l'ouverture des plis qui aura lieu le dernier jour de dépôt des offres à 14 heures au siège de l'APC de kherrata.

Sur page Facebook:
l'EXPRESSDZ



Contactez le service pub au
numéro
de téléphone/ fax :
023.70.99.92

L'EXPRESS

UN JOURNAL N°1 AU PAYS DES ALGERIENS



L'express le quotidien
@LexpressAlgerie - Journal

Accueil Ailes Vidéos Photos Plus

👍 J'aime déjà

📧 Message

À propos

L'Express s'engage, d'ores et déjà, à accompagner le peuple de l'Algérie vers un avenir meilleur et à contribuer de façon efficace aux efforts d'édification.

380 personnes aiment ça, dont 3 de vos amis

411 personnes sont abonnés

<https://www.l'expressalgerie.dz/>

023 70 99 92

Envoyer un message

leexpressalgerie2021@gmail.com

Journal

Suggérer des modifications

Est-ce le numéro de téléphone correct pour cette Page ?

+21323709992

Oui Je ne suis p... Non

Créer une publication

Photo/Vidéo Je suis là Identifier des amis

L'express le quotidien

11 min

Le président Tebboune: L'Algérie n'abritera jamais de bases militaires étrangères

L'express le quotidien

1 h

Tebboune refuse toute médiation avec le Maroc - L'Express Algérie

L'express le quotidien

1 h

L'express le quotidien

1 h

**CONTACTEZ
LE SERVICE PUB
AU NUMÉRO
DE TÉLÉPHONE/
FAX : 023.70.99.92**

Transparence de la Page

Facebook fournit des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page, Découvrez l'historique des publications et de la gestion de cette dernière.

Page créée - 6 mars 2021

L'ÉQUIPE NATIONALE MILITAIRE ALGÉRIENNE DE VOLLEY-BALL EN OR

L'équipe nationale militaire algérienne de volley-ball a regagné hier matin le pays après avoir honoré le drapeau national en remportant la médaille d'or du troisième Championnat militaire arabe de la Fédération arabe des sports militaires, qui s'est déroulé du 17 au 24 décembre 2023 en Arabie Saoudite. Cette compétition, à laquelle cinq pays

arabes ont pris part, à savoir l'Algérie, l'Arabie Saoudite, l'Irak, le Koweït et le Sultanat d'Oman, a été le témoin d'un haut niveau de technicité, d'une grande compétitivité et d'un esprit sportif exemplaire, où notre équipe militaire nationale a fait montre de ses capacités techniques durant les matchs disputés, en remportant toutes les rencontres. Cet

excellent résultat, obtenu pour la première fois dans cette spécialité, s'ajoute à la série de réalisations inscrites, ces dernières années, par nos équipes militaires nationales dans diverses disciplines, fruit des efforts du Haut Commandement de l'Armée Nationale Populaire consentis dans le développement des sports militaires.

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION//LUNDI 25 DÉCEMBRE 2023 // N°712 //PRIX 20 DA

SCANDALE RETENTISSANT AU MAROC

Le « Pablo Escobar du Sahara » fait tomber le patron du Wydad et le président de l'Oriental

Les scandales se suivent et se ressemblent au Maroc, impliquant des personnalités du monde de la politique et de l'économie. Cette fois-ci, ce sont un dirigeant sportif et un patron de l'Oriental qui sont sur la sellette.

La drogue infeste tout le voisinage, tous les pays s'en plaignent. Mais avec ce parcours « à contre-sens », Mali-Maroc, la drogue revient à ses promoteurs pour éclabousser une partie des élites marocaines. Bon an mal an, ce sont près de 12 milliards qui sont engrangés par le commerce de la drogue au Maroc ; une bonne partie est prélevée par les barons, une autre quitte le royaume pour l'Europe, et une autre partie prend la direction des pays du Sahel. C'est par le biais de ce dernier circuit qu'est né El Hadj Ahmed Ben Ibrahim, le nouveau Pablo Escobar du désert, qui se permet



maintenant de vendre son kif aux gros consommateurs et revendeurs marocains, et ils ne sont pas des moindres, loin s'en faut. Abdenbi Bioui, un élu influent de l'Oriental, et Saïd Naciri, président du célèbre club de foot casablancais, ont été placés en détention provisoire pour trafic de drogue. À l'origine de ces arrestations : les

révélations du « Pablo Escobar du Sahara ». En fait, un vrai coup de tonnerre au sein du gotha marocain. Aux premières heures de vendredi 22 décembre, le procureur adjoint du roi près la cour d'appel de Casablanca a ordonné le placement en détention provisoire de 25 personnes (dont 7 étaient déjà incarcérées pour

d'autres délits et 18 laissées en liberté) poursuivies dans « l'affaire du Malien », un baron de la drogue. Son surnom ? « Le Malien ». Sa véritable identité ? El Hadj Ahmed Ben Ibrahim. Pour lui, les oasis sahariennes offrent bien plus que de la sécurité : une forteresse imprenable, mais pour remonter, toujours, vers le Maroc. Au sommet de la pyramide pendant des années, considéré comme un « baron », un « parrain », par ses proches comme par la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) du royaume, « le Malien » a été arrêté à l'aéroport de Casablanca en 2019 et incarcéré pour au moins dix bonnes années à la prison d'El Jadida (à 70 kilomètres au sud de Casa). Depuis sa cellule, il vit au rythme de sa rancœur contre tous ceux qui, selon lui, l'auraient trahi. Et il parcourt à nouveau le fil de sa rocambolesque vie, non sans une certaine mégalomanie.

I.M.A./avec J.A.

PROMOTION DE LA GOUVERNANCE LOCALE

L'APPROCHE PARTICIPATIVE, UN ATOUT POUR LE DÉVELOPPEMENT

La promotion de la gouvernance publique ne peut s'effectuer qu'avec l'implication de tous les partenaires de la société. C'est là l'approche prônée par les pouvoirs publics, notamment à l'adresse de la société civile qui demeure un allié stratégique de l'Etat. Dans ce cadre, les autorités se sont attelées à la révision du cadre juridique en vue d'organiser au mieux les liens de coopération entre les acteurs institutionnels et les organisations de la société civile, notamment à l'échelle locale. Considérés comme étant les premiers leviers indispensables à l'institutionnalisation d'une démocratie participative agissante et garante d'une action

publique efficace, notamment au plan local, les lois régissant les associations et la commune, en phase de révision, vont revitaliser l'action associative en profondeur, a fait savoir le président de l'Observatoire national de la société civile, Nouredine Benbrahim. Et d'ajouter que la gouvernance locale, conjoncture socioéconomique oblige, ne peut prétendre à la qualité que sur la base d'une approche participative multi-niveaux. En tête des priorités du président de la République, le rôle de la société civile s'est renforcé à travers la création de deux organes consultatifs nationaux que sont l'Observatoire et le Conseil supérieur de la jeunesse. Leur contribution s'est manifestée aussi par la mise en place de plusieurs actions et initiatives locales.

R.N.

BÉJAÏA

Une brève saison des olives

La saison des olives de cette année aura été de courte durée. Un fellah du village Aguemoune, dans la commune de Taourirt-Ighil, nous a déclaré que trois jours lui ont suffi pour récolter toutes ses olives. Même écho chez beaucoup d'autres oléiculteurs dans plusieurs régions de la wilaya. Que ce soit à Sidi-Aich, à Tifra, à Amizour ou encore à Il Maten, c'est le même constat. « La récolte est faible », argue-t-on partout. La saison des olives, qui n'a pas démarré tôt dans les différentes communes de la wilaya, en raison de l'absence de pluie, a été pour la plupart des familles de très courte durée. Si les années précédentes, il fallait au moins une quinzaine de jours pour les familles afin de terminer leur récolte, il n'en est pas de même pour la saison en cours. Il n'y a qu'à voir, dans les régions

citées, l'état des vergers pour s'en rendre compte. Des oliviers plusieurs fois centenaire, qui ont donné, l'année passée, une production abondante, ne portent cette année aucun fruit. Outre les incendies qui ont affecté durant la saison estivale écoulée 37 communes de la wilaya, provoquant le ravage de plusieurs hectares d'oliviers, d'autres raisons sont à l'origine de cette maigre récolte. « On ne fait aucun cas de nos oliveraies, et avec ça l'on s'attend à ce que la récolte soit abondante ! On n'a que ce qu'on mérite », estime un vieux de Tifra. Beaucoup, d'ailleurs, sont ceux qui pensent que n'eût été le mode de culture en sec, en vigueur chez nous, ainsi que la rusticité et la plasticité de l'olivier qui s'adapte aux sols et aux climats différents, peu de gens pourraient se permettre d'avoir de l'huile d'olive

à leur table. Interrogé, Boualem Bellil, le responsable de la subdivision agricole de la Circonscription de Sidi Aïch, nous explique que la mauvaise production d'olives constatée çà et là à travers le territoire de la wilaya est due essentiellement aux mauvaises conditions climatiques et à l'altération causée aux oliviers par certaines maladies. La prolifération des parasites a été favorisée en partie par les conditions climatiques de ces derniers mois, marquées par une tendance à la sécheresse. En plus des ravages causés par les parasites à la récolte, notre interlocuteur avance d'autres raisons à l'origine de la faiblesse et de l'irrégularité de la production oléicole : « La production d'olives dépend essentiellement de la conduite des vergers. S'il n'y a ni travaux du sol,

ni taille, ni fertilisation, encore moins de protection phytosanitaire, comment voulez-vous obtenir une bonne production ? », se demande-t-il. En fin de compte, paysans et spécialistes s'accordent à dire que l'olivier comme tout arbre fruitier malgré sa résistance nécessite des soins particuliers pour donner une bonne récolte. Et dans plusieurs parties de la wilaya, rares sont ceux qui entretiennent régulièrement leurs oliveraies, ce qui les rend d'ailleurs une proie facile face aux incendies. Selon les prévisions établies par les responsables du secteur agricole de la wilaya, la production d'huile d'olive devrait tourner cette année autour de 13,5 millions de litres, soit trois millions de litres de moins que l'année passée.

Boualem B.